



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

VILLE DE SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS Budget Principal

REPUBLIQUE FRANCAISE | Poste comptable de Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

PLACE ROGER PERRIAUD - 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS - ☎ 01 69 46 80 41 - service-financier@sgdb91.com
Voté par nature M.14

INTRODUCTION

Confrontée aux crises, Sainte-Geneviève plus que jamais mobilisée pour jouer son rôle de bouclier face aux urgences sociales et climatiques

Notre pays traverse une crise énergétique et sociale majeure liée aux conséquences de l'accélération du changement climatique et à la guerre en Ukraine, qui aggrave fortement les difficultés tant d'approvisionnement que de production pour les entreprises d'électricité françaises. Les Génovéfains constatent ainsi chaque jour l'inflation historique qui nous touchent tous : que ce soit en faisant nos courses, en remplissant notre réservoir d'essence ou encore en recevant notre dernière facture de chauffage.

C'est dans ce cadre inflationniste d'une ampleur rarement atteinte, que s'inscrit ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023, première étape du cycle budgétaire annuel.

Le débat qui intervient à partir de ce ROB est un moment structurant de la vie communale qui permet de faire connaître la stratégie financière de la collectivité et de poser le cadre général des budgets à venir.

Or, parce qu'il s'inscrit dans un contexte économique totalement bouleversé par l'enchaînement des crises sociale, écologique, sanitaire et géopolitique, ce temps fort de la vie municipale prend cette année un relief tout particulier.

Il s'agit en effet d'identifier des orientations budgétaires qui puissent tenir compte à la fois des objectifs de la Municipalité, qui restent, plus que jamais de protéger et d'accompagner notamment les plus fragiles, et les impacts sur les finances de la Ville d'une crise sanitaire et économique majeure subie par l'ensemble des acteurs à l'échelle du monde.

L'exercice est d'autant plus incertain qu'il intervient alors que les projections macroéconomiques n'ont jamais été aussi aléatoires, comme le relèvent tous les organismes en charge des prévisions économiques (INSEE, Banque de France, Banque Postale...).

S'agissant de Sainte-Geneviève-des-Bois, l'amenuisement des marges de manœuvre financières provoqué par la baisse continue des dotations de l'Etat depuis 12 ans (qui l'ont privée de plus de 15 M€ sur la période), la crise de la Covid (qui a généré une dépense supplémentaire de 1,4 M€), les réformes statutaires (qui se sont traduites, pour la seule année 2022, par une augmentation de nos charges de personnel de plus de 800 000 €) avait déjà profondément modifié la trajectoire de la prospective financière sur laquelle le mandat avait été construit.

C'est pourquoi, l'explosion, annoncée dès l'été 2022, du prix de l'énergie qui aura un impact de plus 1,6 M€ sur la facture d'électricité de la ville) vient remettre brutalement en question les équilibres obtenus grâce aux efforts réalisés, ces dernières années, pour réorganiser, mutualiser, rationaliser afin de préserver, dans la limite de nos moyens, un service public de proximité de qualité.

Sans plus aucune marge de manœuvre, ce sont désormais aux limites mêmes de ces services qu'il nous faudrait toucher pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.

Or, c'est précisément ce que à quoi nous refusons de nous résoudre.

C'est, en effet, parce que les habitants, et usagers de nos services publics, sont également impactés par l'inflation liée à cette crise, qu'il est plus que jamais nécessaire que notre ville joue pleinement son rôle de bouclier :

- face à l'urgence sociale, d'abord : en maintenant des services publics de qualité au plus près des habitants,
- face à l'urgence climatique aussi : en veillant à réaliser les investissements nécessaires à la réduction de l'empreinte carbone de l'activité municipale et en accompagnant ses habitants dans la rénovation thermique de leur habitat.

I. LE CADRE LEGAL

Le Rapport d'Orientations Budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif (BP), un éventuel Budget Supplémentaire (BS) et les Décisions Modificatives (DM). La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du Compte Administratif (CA) avant le 30 juin.

Le débat portant sur les orientations budgétaires est une obligation énoncée par l'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget primitif.

Le présent rapport vise donc à présenter les grandes orientations du budget qui seront présentées à notre Assemblée délibérante, lors de sa prochaine séance le 22 mars 2023.

L'article 107, 4° de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L.2312-1 du CGCT pour préciser le contenu du rapport du débat d'orientations budgétaires :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

En outre, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements de dette).

II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE (source : Caisse d'Epargne)

A. *Le contexte international : Ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record*

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchie en juillet, refluant de 9,1 % en juin à 6,5 % en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse atteignant 5,7 % aux Etats-Unis et 6,9 % en zone Euro en décembre ou encore 6,3 % au Royaume-Uni en novembre. Conjugué à un environnement macro-financier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022. Enfin, la Chine termine l'année avec l'abandon de sa stratégie « zéro covid » début décembre. D'autant qu'après un 2^{ème} trimestre moribond (0,4 % en GA), le rebond de croissance enregistré au 3^{ème} trimestre (3,6 % en GA) reposait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté.

B. *La zone euro : une année marquée par la crise énergétique*

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement couteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8 % trimestriel au T2 à 0,3 % au T3. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au 3^{ème} trimestre tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau prépandémique de 13,2 % au 3^{ème} trimestre. Depuis, l'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022.

Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet avec une première hausse de 50 points de base suivie de deux hausses de 75pb en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50pb en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2 % - 2,75 %.

Jusqu'ici, la détérioration des capacités de financement en zone Euro a été particulièrement visible au niveau des pays périphériques, notamment en Grèce et en Italie où le spread sur l'obligation souveraine à 10 ans avec l'Allemagne s'est tendu vers 250pb au T3 avant de se replier vers 215pb. Fin 2022, suite aux révisions haussières de ses prévisions d'inflation, le ton de la BCE s'est durci avec l'annonce de probables prolongements tant du cycle haussier des taux que de la durée de son resserrement monétaire. Enfin, côté bilan, la BCE débutera son Quantitative Tightening (resserrement quantitatif) en mars 2023 en ne réinvestissant pas l'équivalent de 15 milliards € par mois de titres arrivant à maturité jusqu'à la fin du T2.

C. Le contexte national

1. Une croissance jusqu'ici résiliente

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2 % trimestriel au T1, l'activité économique a rebondi à 0,5 % au T2 avant de ralentir au T3 à 0,2 % trimestriel. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 (+0,4 trimestriel après une chute de 1,2 % au T1) a fini par légèrement reculer au T3 (-0,1 % trimestriel) dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 % en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2 % dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9 %) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro.

Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7 % trimestriel après deux trimestres à 0,5 %. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi de 0,9 % au T2 à 3,1 % au T3 sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont eux reculé de 0,7 % après avoir été atones au T2. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2 pt au T2) tandis que celle des variations de stock s'est révélée à nouveau positive (+0,3 pt après +0,4 pt au T2).

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022.

2. France : la plus faible poussée inflationniste de la zone Euro

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après

1,1 % en 2021. Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous jacente ont atteint respectivement 8,4 % et 6,9 % en moyenne en 2022.

Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8 % trimestriel au T1 et 1 % au T2 2022 avant de rebondir à 0,8 % au T3 sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01 %) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que la prime de partage de la valeur mise en place en juillet ou encore la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel...) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1 % en 2022)..

3. France : un marché du travail sous tension

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9 % entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1 %. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4 % trimestriel sur les trois premiers trimestres de 2022. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie incluse, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315K) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73 % des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324K), largement devant le secteur du commerce (151K) ou celui de l'information et la communication (110K).

Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active, le taux de chômage recule globalement depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7 % en novembre. Au T3 2022, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2,2 millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200K chômeurs en France métropolitaine.

En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022. Ainsi, 83 % des entreprises de la construction étaient concernées en octobre 2022, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services.

4. France : la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques

Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5 % en 2022, après 6,5 % en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9 %.

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne, associée au ralentissement économique à l'œuvre, devraient peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

III. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE – LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES INITIALE 2023 POUR LES COMMUNES (source : Caisse d'Epargne)

La discussion autour du projet de loi de finances a amené le Gouvernement à engager sa responsabilité à cinq reprises en déclenchant l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

Quant au projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, aucun accord n'ayant été trouvé, il devrait repasser en seconde lecture au Parlement au premier semestre 2023. Il semble qu'impliquer encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques reste l'objectif du Gouvernement, mais sans recours au pacte de confiance initialement envisagé. Pour rappel, il prévoyait une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5 %, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire. **Dans sa première mouture, le pacte de confiance aurait pu s'appliquer à la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, le seuil ayant été ramené aux collectivités disposant d'un budget de 40 M€. Nous resterons donc particulièrement attentifs à la seconde lecture, par le Parlement, du projet de LPFP 2023-2027, qui pourrait venir contraindre un peu plus nos marges de manœuvre.**

La LFI 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives. Conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée mais en deux temps, afin de financer le bouclier tarifaire. Les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute cette ressource dès 2023 passent par l'attribution d'une fraction de TVA. Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités : augmenté à deux milliards € d'argent frais, le texte adopté limite son application à 2023. Puis, une première depuis treize ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards €. Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité. Dans un contexte restant fragile et incertain, ces mesures nécessaires seront-elles suffisantes pour maintenir l'investissement indispensable des collectivités ?

1. Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans la LFI 2023

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, du nouveau fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 110 milliards € en LFI 2023 à périmètre courant, en hausse de 3,9 % (+ 4,1 milliards €) par rapport à la LFI 2022. Cette augmentation est principalement liée au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et à la hausse des PSR.

2. Concours financiers de l'État (55 Mds €)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions.

Ces concours financiers progressent par rapport à 2022, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures.

La dotation de subventions exceptionnelles (10 millions €) pour soutenir les communes en difficulté est en nette hausse par rapport à 2022 (2 millions €). De même, la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales augmente pour atteindre 30 millions € en 2023 et la dotation de solidarité face aux événements climatiques (DSEC) pour répondre aux dommages causés par la tempête Alex (Alpes-Maritimes) est portée à 40 millions € en AE (autorisations d'engagement) et 60 millions € en CP (crédits de paiement). Enfin, le fonds de reconstruction exceptionnel également en hausse sera alimenté à hauteur de 150 millions € au total

3. Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2023

A périmètre courant	LFI 2023 (en milliers €)	LFI 2022 (en milliers €)	Evolution LFI 2023 / LFI 2022
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 931 362	26 798 080	0,5%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	5 274	5 738	-8,1%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 700 000	6 500 000	3,1%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	628 110	580 633	8,2%
Dotation élu local (DEL)	108 506	101 006	7,4%
Collectivité de Corse	42 947	57 471	-25,3%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	433 823	440 432	-1,5%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 875 214	2 880 214	-0,2%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	378 004	388 004	-2,6%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	0	100 000	-100,0%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 825 352	3 641 930	5,0%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	1 000	1 000	0,0%
Soutien exceptionnel 2022 pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique	430 000	0	-
Soutien exceptionnel 2023 pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie	1 500 000	0	-
TOTAL	45 590 013	43 224 929	5,5%

Source : LFI 2023

Les PSR de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Les PSR s'élèvent à **45,590 milliards €** en 2023, c'est-à-dire en hausse par rapport à la LFI 2022.

Cette évolution est essentiellement due :

- aux 1 500 millions € (nouveau filet de sécurité 2023) versés aux collectivités pour faire face à la croissance des prix de l'énergie
- aux 430 millions € versés en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique

- à l'augmentation anticipée de 200 millions € du FCTVA en 2023
- à la hausse de 183 millions € de PSR de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels (liée au dynamisme des bases de ces impositions)
- à l'augmentation prévisionnelle de 47,5 millions € de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale
- à la diminution prévue de 15 millions € de deux dotations : la DCRTP et la DTCE au titre de la minoration des variables d'ajustement

La DGF 2023 évolue et atteint un montant de **26,9 milliards €**.

L'évolution du montant de la DGF par rapport à 2022 s'explique par :

- L'abondement de 320 millions €
- La minoration de la DGF des départements de Seine- Saint-Denis et des Pyrénées-Orientales par rapport à 2022 (recentralisation du financement du RSA dans ces départements en 2022)
- La minoration de la DGF des départements susceptibles de rejoindre l'expérimentation de recentralisation du RSA en 2023

4. Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans la LFI 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

Concernant la DPV, l'article 195 met en cohérence les années retenues pour le calcul du ratio de population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, avec baisse du ratio de 19 à 16 % afin d'éviter que certaines communes soient privées de l'éligibilité à la DPV suite à l'alignement des millésimes de population.

De plus, la LFI apporte une précision sur deux critères possibles d'éligibilité à la DPV : le premier reste que la commune soit citée dans la liste (au 1er janvier de l'année de répartition) des quartiers qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants. Mais le second critère concernant l'existence d'au moins une convention pluriannuelle conclue avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine, la situation de la commune est regardée au 1er janvier 2021 (et non plus sur l'année en cours).

5. Majoration possible de la DETR et de la DSIL

Il est décidé en LFI que le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL, afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré.

6. Filet de sécurité

Le dispositif de la loi de finances rectificative 2022 :

La loi de finances rectificative pour 2022 a instauré une aide pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice et ayant subi, en 2022, une baisse de 25% de leur épargne brute par rapport à 2021.

Sainte-Geneviève devrait être éligible à ce dispositif (à cette heure, elle remplit 2 critères et flirte avec le 3^{ème} critère), sous réserve des résultats de l'exercice 2022 au compte administratif. Dans tous les cas, il s'agira d'une recette exceptionnelle.

Le dispositif de la loi de finances initiale 2023 :

La période inflationniste se prolongeant en 2023, la LFI propose la création d'un nouveau filet de sécurité, afin de venir en aide aux collectivités.

Cette dotation concerne les communes et leurs groupements, les départements, la ville de Paris, la métropole de Lyon, les régions et les collectivités de Corse, Martinique et Guyane, qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- Une épargne brute 2023 en baisse de plus de 15 % par rapport à 2022
- Pour les communes : le potentiel financier par habitant doit être inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate démographique
- Pour les EPCI à fiscalité propre : le potentiel fiscal par habitant doit être inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI à fiscalité propre de même catégorie juridique
- Pour les départements : le potentiel financier par habitant doit être inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant au niveau national

La dotation est égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain (entre 2022 et 2023) et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement.

Les collectivités qui pensent être éligibles, peuvent faire une demande d'acompte avant le 30 novembre 2023.

Ne prévoyant pas une nouvelle dégradation de notre épargne, de plus de 15% entre 2022 et 2023, nous ne devrions pas solliciter ce dispositif en 2023.

7. Crédit du budget général dont le « fonds vert »

Ce fonds, doté de 2 milliards € d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- Performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
- Adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
- Amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...)

8. Dotation pour les titres sécurisés

Les communes équipées de stations (dispositif de recueil) ont été fortement sollicitées pour enregistrer les demandes de titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports). Afin d'accompagner financièrement celles qui se sont mobilisées pour réduire les délais, la loi de finances rectificative pour 2022 a débloqué une enveloppe exceptionnelle de 10 millions €.

L'État estime que les demandes vont rester élevées pour les années à venir, c'est pourquoi cet article réforme la dotation pour les titres sécurisés afin d'augmenter le soutien financier de 20 millions €.

Les modalités de la réforme restent à définir pour conduire à :

- Augmenter la dotation forfaitaire
- Renforcer le soutien aux communes qui enregistrent un nombre élevé de demandes
- Majorer la dotation pour les communes utilisant une plateforme de prise de rendez-vous en ligne interopérable avec la station

9. Hausse de la péréquation verticale

En 2023, elle représente 320 millions € (230 millions € en 2022) financés par l'abondement de la DGF

En millions €	Montants 2023	Hausses 2022 / 2023
EPCI		
Dotations d'intercommunalité	1 653	+ 30
COMMUNES		
Dotations nationales de péréquation (DNP)	794	-
Dotations de Solidarité Urbaine (DSU)	2 656	+ 90
Dotations de Solidarité Rurale (DSR)	2 077	+ 200
DÉPARTEMENTS		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	-
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 997	+ 320

10. Péréquation horizontale : modifications de répartition des fonds de péréquation

Concernant le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), la LFI apporte les ajustements suivants :

- Suppression du critère d'exclusion du reversement du FPIC pour cause d'un effort fiscal inférieur à 1 (seuil non adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adopté en LFI 2022),
- Élargissement des garanties d'attribution pour les structures intercommunales et les communes n'appartenant à aucun EPCI à fiscalité propre qui perdraient le bénéfice du reversement. En effet, la LFI 2023 crée une garantie pérenne de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC sur 4 ans : 90 %, 70 %, 50 % puis 25 % du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité, ceci permettant de rendre la sortie du régime du FPIC plus progressive pour les collectivités qui perdront leur éligibilité à partir de 2023. Pour déterminer la perte d'éligibilité et le montant de la garantie, une quote-part communale de l'attribution hors garantie perçue par l'ensemble intercommunal (au périmètre de l'année précédant la perte d'éligibilité) est calculée en fonction de l'insuffisance du potentiel financier par habitant des communes et de leur population.

Rappelons que Cœur d'Essonne Agglomération n'est jamais revenue sur son engagement de prendre en charge le FPIC pour ses communes membres, ce qui, nous concernant, constitue un soutien substantiel.

Dans la répartition du FNP DMTO (Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux) perçu par les départements du fait de l'évolution de leur panier de ressources (suite à la réforme de la fiscalité locale), cet article renouvelle de manière transitoire en 2023, la conservation du taux de TFPB adopté en 2020 pour la répartition du FNP DMTO (puisque les départements ne perçoivent plus de Taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021).

11. Taxe d'aménagement (TA)

L'article 109 de la loi de finances initiale pour 2022 avait rendu obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement par les communes à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou aux groupements de collectivités dont elles sont membres, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de ces communes, des compétences de ces EPCI et groupements. En application de l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022, le mécanisme de reversement de la taxe d'aménagement a recouvré un caractère facultatif. S'agissant de Cœur d'Essonne Agglomération, la délibération initiale prévoyant ce reversement obligatoire a été abrogée.

12. Bouclier tarifaire et amortisseur électricité

Le « bouclier tarifaire » est prolongé pour l'année 2023 pour les petites collectivités éligibles aux tarifs règlementés de vente de l'électricité, c'est-à-dire qui ont :

- Moins de 10 équivalents temps plein.
- Des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions.
- Un contrat d'électricité d'une puissance inférieure à 36 Kva.

La hausse des tarifs règlementés est limitée à 15% en moyenne à compter du 1^{er} février 2023.

Pour les collectivités non éligibles à ce bouclier tarifaire (ce qui est notre cas), la LFI 2023 met en place pour cette année un amortisseur électricité dès le 1^{er} janvier 2023. Pour les collectivités concernées et qui payent leur électricité plus de 180 €/MWh, l'État va prendre en charge 50 % de la facture d'électricité pour les tarifs compris entre 180 et 500 €/MWh.

13. Centre national de la fonction publique territoriale

Le CNFPT est financé en partie par l'État pour les frais de formation des apprentis employés par les collectivités. La création en 2022 d'une cotisation supplémentaire (maximum 0,1 %) à la charge des collectivités territoriales doit amorcer la diminution de la participation de l'État. D'ici fin 2025, la part de l'État va diminuer pour être remplacée par un financement pris en charge par les collectivités territoriales. Les modalités en seront fixées ultérieurement.

IV. ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DE LA SITUATION FINANCIERE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

1- Analyse rétrospective du contexte financier de la ville de Sainte-Geneviève

Avant toute projection budgétaire, une analyse rétrospective de la situation financière de la ville permet d'éclairer la situation actuelle.

Analyse du fonctionnement :

- a. **Analyse rétrospective du fonctionnement 2018-2022** : des dépenses qui augmentent plus rapidement que les recettes à partir de 2022 en raison de l'inflation du coût des fluides et des matières premières et des mesures imposées par l'Etat aux collectivités

Jusqu'en 2021, grâce à ses efforts de gestion, la ville réussissait à maîtriser l'évolution de ses dépenses de façon à ce qu'elles augmentent moins vite que les recettes (+0,2 M€ de dépenses contre +0,5 M€ pour les recettes).

La tendance entre 2021 et 2022 s'est inversée : les dépenses ont augmenté de 2,9 M€ pour seulement 1,4 M€ de recettes supplémentaires, ce qui vient mécaniquement dégrader notre épargne, réduire nos capacités d'autofinancement et nous contraindre à venir puiser dans nos réserves.

Cette situation est d'autant plus injuste qu'elle n'est pas liée à des choix de l'équipe municipale mais à des mesures externes :

- Le dégel du point d'indice qui, s'il était attendu et nécessaire pour le pouvoir d'achat des agents, s'est imposé de manière brutale aux employeurs publics sans possibilité de lissage pour leur permettre d'anticiper l'impact sur leur budget ;
- L'accroissement du coût des matières premières qui, même s'il ne s'agissait que du commencement de la crise, a produit ses premiers impacts dès 2022 sur les denrées alimentaires, les carburants et certains fluides.

b. Analyse du CA projeté pour 2022 : une épargne brute qui diminue de manière importante, mais poursuite du désendettement de la ville :

- Portées par certaines charges à caractère général (denrées alimentaires, fluides, dépenses d'entretien et réparations) et les dépenses de personnel, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,9M€ (+7%) entre 2021 et 2022.
- Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de « seulement » 1,4M€, grâce à un niveau exceptionnel de DMTO (droits de mutation à titre onéreux) qui ne constituent malheureusement pas des recettes pérennes. En conséquence, l'épargne diminue de 1,5 M€ soit une baisse estimée autour de 28%.
- Si l'exercice 2021 a été marqué par d'importantes subventions et cessions, les recettes d'investissement de l'année 2022 sont moins importantes.
- Le fonds de roulement (réserves) diminuerait de 0,8M€ pour couvrir le besoin de financement des investissements.
- Malgré ce contexte, et grâce à une gestion saine et responsable, la Ville parvient à se désendetter de 1,6M€.

c. 2018-2022 : Un besoin de financement des investissements en croissance

Financement des investissements	2018	2019	2020	2021	2022 Total		
Dépenses Investissement	5 664	4 766	5 494	5 907	5 519	27 350	100%
Recettes Investissement	4 601	1 935	3 047	5 276	2 508	17 367	63%
Charge nette des Inv.	1 063	2 831	2 447	631	3 011	9 983	37%

Epargne Brute	4 218	5 050	5 722	5 257	3 781	24 028
---------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------

Variation endettement	1 476	1 355	2 909	1 806	1 576	9 122
Emprunts nouveaux	9 810	2 501	1 030	2 500	2 584	18 425
Remboursement emprunts	11 286	3 856	3 939	4 306	4 160	27 547

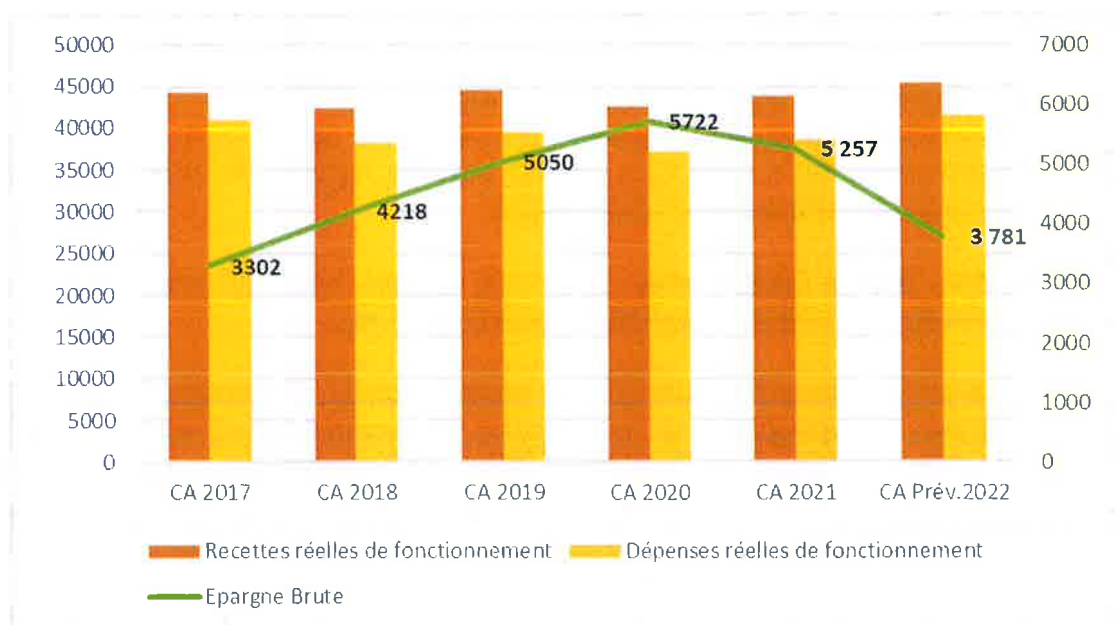
De 2018 à 2022, la ville a porté 27M€ de dépenses d'investissement et poursuivi son désendettement

Globalement, elles sont majoritairement financées par les recettes d'investissement, composées des co-financements (subventions et FCTVA) et de ressources propres (cessions et taxe d'aménagement). Ainsi, la charge nette d'investissement moyenne est de 2M€/an sur la période. Ces recettes sont complétées par les emprunts mobilisés, pour un montant total de 18M€.

En conséquence, les recettes excédentaires d'emprunts, ainsi que les montants d'épargne nette de la dette viennent augmenter les réserves de la commune avec un fonds de roulement estimé à 4,1M€ au 31 décembre 2022.

Dans le même temps, sur la période, la ville a poursuivi son désendettement.

Entre 2018 et 2022, la Ville a réduit son encours de dette de 16%.



La capacité de désendettement (CDD) mesure l'adéquation entre le niveau d'épargne brute et le stock de dette. Elle a réaugmenté en 2022 en raison de la baisse de l'épargne brute. Pour autant, elle reste inférieure au plafond, fixé par la loi de programmation des finances publiques, à 12 années.

2- Quelle prospective pour la période 2023-2026 ?

A partir de la situation de 2022 que nous venons largement de commenter, la stratégie financière retenue dans la prospective 2023-2026 est la suivante :

- Une épargne nette positive ;
- Le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans
- Un fonds de roulement minimal de 3 M€.

Elle devra, en outre, intégrer les évolutions imposées par le contexte inflationniste et par l'Etat, au travers ses réformes catégorielles et un rattrapage, non lissé, du dégel du point d'indice :

- **Masse salariale** : Prise en compte en 2023 d'une augmentation de près de 1 M€ du chapitre 012 (soit 27,9 M€) tenant compte notamment de la revalorisation en année pleine du point d'indice et du SMIC, d'un GVT (glissement vieillesse techniques) de 1,7 %. A partir de 2024 et les années suivantes, la prospective retient un GVT de 1,7 % par an jusqu'à la fin du mandat.

- **Charges à caractère général** : après une augmentation de 1,9 M€ entre 2022 et 2023, ce sont de nouveau 1,3 M€ d'augmentation qui sont prévus entre 2023 et 2026 en raison de l'envolée des dépenses énergétiques (électricité à partir de 2023 et gaz à compter de 2024), cette hausse impacterait spécifiquement les exercices 2023 et 2024.
S'agissant du prix de l'électricité, au regard des informations transmises par le SMOYS, sur la base d'une consommation de 3612MWh, le surcout de l'électricité serait évalué à 1,6 M€. Ce surcout inclus (uniquement en 2023) un mécanisme « amortisseur » introduit par la LFI 2023 qui viendrait directement diminuer le montant des factures. Avec ce dispositif, le gouvernement prendra en charge, durant l'année 2023, une partie des factures des collectivités selon la formule suivante : $[(\text{prix moyen hors TURPE, abonnements et taxes dans la limite de } 500\text{€ / MWh}) - 180\text{€ / MWh}] \times 50\%$ des consommations. Au regard des informations transmises par le SMOYS et validées par les services, nous estimons un amortisseur à hauteur de 546K€.
- **Autres charges de gestion courantes**
Ce chapitre dont l'enveloppe est conservée à hauteur de 2,835 k€ inclus notamment les subventions (Associations, CCAS, Caisse des écoles, ...) et maintient ~~de~~ le soutien de la ville au secteur associatif.

Sur l'ensemble de la période (2023-2026), c'est donc près de 3,2 M€ qu'il nous faut rechercher pour trouver les marges de manœuvre nécessaires à la conduite de notre projet pour la ville.

V. LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2023 POUR SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS : DES ENJEUX DE PROTECTION ET DE TRANSITION

Dans le contexte qui vient d'être rappelé, le budget 2023 demeurera sans aucun doute le budget le plus difficile qu'il nous aura été donné de préparer.

Pour autant, au regard même de ce contexte, il nous semble plus que jamais nécessaire que le budget que nous adopterons soit à même de répondre aux enjeux de protection et de transition qui sont le fondement même de notre pacte républicain. Ainsi, fidèle aux valeurs de solidarité qui constituent l'ADN-même de notre ville et soucieux de préserver l'avenir, tant financier que climatique, le budget 2023 respectera 4 orientations principales :

- Poursuivre la recherche de toujours plus de sobriété dans l'action municipale et dans le fonctionnement de l'administration communale en ne négligeant aucune piste d'économie
- Préserver un service public de proximité de qualité permettant le maintien du lien social et garantissant la protection des habitants notamment les plus fragiles ;
- Poursuivre notre démarche environnementale en maintenant un programme d'investissement ambitieux et vertueux sur le plan écologique ;
- Poursuivre le désendettement de la ville.

Ces orientations traduisent d'une part, l'ambition pour Sainte-Geneviève d'assumer un rôle de bouclier face aux urgences sociales et climatiques et, d'autre part, une volonté forte de l'équipe municipale de préparer l'avenir malgré les crises et le risque que l'Etat ne s'appuie une nouvelle fois sur les collectivités pour réduire son déficit.

Pour y parvenir, ce budget devra reposer sur la recherche d'un équilibre, subtil mais nécessaire, entre poursuite de politiques publiques ambitieuses (dans les domaines prioritaires de la politique municipale : action sociale, éducation et enfance, jeunesse, soutien aux aînés, animation culturelle et sportive, appui au secteur associatif) et gestion rationalisée de l'action municipale. C'est ainsi que de nombreuses réformes et/ou restructurations ont déjà été lancées dans la gestion de nos ressources, notamment humaines.

Cette gestion responsable du budget communal, qui va nécessiter les efforts de tous, doit également nous permettre de poursuivre notre politique de désendettement dans des proportions qui préservent notre capacité à agir demain.

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

1- EN DEPENSES

Malgré les crises qui se sont succédé, l'équipe municipale, à partir de diagnostics des besoins de la population, a réorienté et/ou renforcé ses politiques publiques dans les domaines éducatif, social mais aussi d'amélioration du cadre de vie et de la sécurité.

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à une gestion rigoureuse des finances locales et en poursuivant le désendettement de la ville.

Pourtant, l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie sur notre prospective financière à 3 ans montre que pour en annuler les effets, il faudrait renoncer à 3 M€ en fonctionnement, ce qui représente l'équivalent de 90 ETP.

Ces exemples, volontairement provocateurs, tendent à montrer que la recherche d'un équilibre dans la conduite de l'action municipale fait que **la réduction des dépenses de fonctionnement ne peut ni ne doit être le seul levier nous permettant de dégager les marges de manœuvre au service de nos politiques publiques.**

Au moment où le lien social doit, plus que jamais, être renforcé, la sauvegarde des services de proximité rendus par les communes est un enjeu majeur pour les habitants et l'économie des territoires.

C'est pourquoi, si toutes les pistes d'économies possibles continueront d'être recherchées, la volonté de l'équipe municipale sera aussi de poursuivre le développement et l'entretien de la ville ainsi que son travail au quotidien pour répondre aux besoins des habitants, dans les domaines prioritaires suivants :

- L'éducation et l'enfance ;
- L'action sociale et les actions en direction des seniors ;
- L'animation culturelle et sportive ;
- Le soutien au tissu associatif.
- Le cadre de vie, la protection de l'environnement et la sécurité ;

Cette volonté est déjà un choix : celui de l'avenir. Dans un contexte inflationniste et de réduction des ressources que nous subissons, il implique des efforts notamment pour la collectivité qui devra

adopter une gestion toujours plus rigoureuse et rechercher tous les leviers possibles, en dépenses comme en recettes, pour répondre aux besoins de sa population.

a. Les orientations en dépenses de fonctionnement

- **Garantir le maintien d'une offre de services de qualité tout en poursuivant les mesures tendant à contenir les dépenses de fonctionnement**

Le travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement, mis en place depuis de nombreuses années et qui participe à la fois à la recherche d'économies et à l'amélioration générale du service rendu aux usagers, sera poursuivi au travers des actions suivantes :

○ **La maîtrise des dépenses de personnel**

Avec une prévision budgétaire de **27,9 M€** pour 2023, la nécessité de contraindre les dépenses de personnel est une absolue nécessité. Or, là encore, nous subissons des mesures exogènes qui, si elles sont indispensables pour améliorer le pouvoir d'achat des agents, ont été prises de façon trop brutale pour les budgets des collectivités en augmentant, sans anticipation possible, un poste de dépenses déjà très rigide.

Ainsi, les charges de personnel intégreront cette année encore les mesures de revalorisation des grilles statutaires décidée par le Gouvernement et l'effet en année pleine du dégel du point d'indice pour lesquels nous prévoyons les impacts suivants :

- Les mesures de revalorisation des grilles statutaires décidées par le Gouvernement ainsi que le traditionnel « Glissement Vieillesse Technique » : + 458 k€
- L'effet en année pleine du dégel du point d'indice : + 400 k€ soit 780 k€ en année pleine
- La revalorisation du SMIC (impact sur les premiers échelons, rémunération des assistantes maternelles, ...) : + 121 k€
- Le dernier volet de la mise en place du RIFSEEP : +63 k€

Ce contexte inflationniste ne doit cependant pas nous faire oublier que la maîtrise de ce poste de dépenses, prépondérant au sein du budget, n'est pas une préoccupation nouvelle pour l'équipe municipale :

Ainsi, en 2021, notre ratio pour les charges de personnel était de **713 € par habitant**, ce qui est bien inférieur au ratio des communes de la même strate du département (756 €), de la région (841€) et même au niveau national (775 €), démontrant une gestion vertueuse de ce chapitre et limitant de nos possibilités d'aller plus loin sans s'attaquer aux périmètres de services.

C'est pourquoi, afin de limiter l'impact des mesures décidées par Bercy, nous poursuivrons le travail engagé ces dernières années avec l'aménagement du temps de travail, la réorganisation de services, le non-remplacement systématique des départs de la collectivité tout en veillant à l'amélioration de la politique sociale en direction des agents.

Aucun poste n'étant inutile, cette démarche qui consiste à réinterroger les organisations de travail de chaque service et d'examiner, dans le respect des agents, les modes de gestion les plus adaptés pour répondre au mieux aux besoins de nos habitants, se fera, comme cela a toujours été le cas, en lien avec les représentants du personnel et en concertation avec les agents.

Car cette contraction des dépenses de personnel, si elle est devenue un levier incontournable au regard du contexte, ne se fera pas au détriment des conditions de travail des agents.

○ **La recherche d'économies et l'amélioration générale du service rendu aux usagers pour les charges à caractère général**

Avec un niveau de dépenses de gestion courante, en 2021, très en-deçà du niveau constaté dans les villes de même strate (il est de **228 €/par habitant** à Sainte-Geneviève contre 272 €/habitant pour les villes du département, 327 €/habitant pour celles de la Région et 281 €/habitant au plan national), de nouvelles économies sur ce chapitre entraîneraient une dégradation, voire une suppression, du service rendu à nos habitants.

Pour ce chapitre aussi, ce sont donc bien des contraintes extérieures – nouvelles et imprévisibles – qui sont venues mettre à mal la trajectoire que nous nous sommes fixée depuis de nombreuses années afin de maîtriser nos dépenses sans jamais renoncer à l'amélioration continue du service rendu à nos habitants.

Avec un impact de + 1,6 M€ d'augmentation du prix de l'électricité dès 2023, les mesures, décrites, ci-dessous, permettront seulement de contenir l'accroissement imposé des charges à caractère général qui devrait s'établir à **12,271 M€** (contre 10,280 M€ en 2022) mais n'empêcheront pas qu'elles augmentent plus vite que nos recettes.

Aussi, nous poursuivrons, en 2023 et sans relâche, nos efforts au travers :

- La rationalisation des modes de gestion et de l'organisation des services permettant un contrôle accru des dépenses de fonctionnement ;
 - La mutualisation de certains événements et/ou activités afin d'en réduire le coût ;
 - L'élargissement de l'Entente intercommunale de production et livraison de repas à d'autres villes du territoire (elle regroupe aujourd'hui, outre Sainte-Geneviève-des-Bois, les villes de la Norville et de Cheptainville) afin de diminuer, grâce à la mutualisation, la part résiduelle de la ville aux coûts de fonctionnement de la cuisine centrale ;
 - La reconduction du plan de sobriété adopté en fin d'année 2022 afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments municipaux, limiter l'éclairage public et former les agents de la ville aux écogestes.
 - La mise en place d'une gestion dynamique du patrimoine de la ville : un diagnostic va être conduit sur le patrimoine de la ville afin d'en optimiser l'utilisation et de réduire les coûts de fonctionnement.
 - La dématérialisation : poursuite des procédures de dématérialisation qui devraient, à terme, générer de substantielles économies.
- **Réaffirmer son soutien au secteur associatif**

Parce que les associations contribuent à la préservation du lien social, l'équipe municipale fait le choix de ne pas faire porter de mesures d'économies aux associations et aux établissements chargés d'animer la ville (CCAS et Caisse des Ecoles) et de venir en aide aux publics fragiles en maintenant le chapitre 65 à **2,835 M€**

Malgré ces mesures responsables – et nécessaires – qui contraindront le fonctionnement des services sans annuler l'effet d'un contexte et de décisions qui s'imposent arbitrairement à nous, les dépenses réelles de fonctionnement devraient représenter près de **45,3 M€** en 2023

b. Les orientations en dépenses d'investissement

S'agissant de l'investissement, nous présentons ici la trame d'une programmation pluriannuelle pour la période 2023-2026, en fonction des priorités du mandat qui ont pour objectifs de préparer la ville de demain :

- Une ville qui prépare la transition écologique et préserve ses ilots de fraîcheur ;
 - Une ville solidaire qui accompagne les génovéfains et notamment les plus fragiles ;
 - Une ville attractive qui offre des services publics de qualité ;
 - Une ville toujours plus accessible et mieux connectée tant en matière de mobilités douces que par sa capacité à s'adapter aux nouvelles solutions numériques au service du lien social et de la démocratie citoyenne.
- **Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2023-2026 : Un volume global d'investissement estimé à 4 M€ pour le développement durable et les économies d'énergies**

- **L'investissement courant se monte à près de 10 millions d'euros sur la période**

Les besoins nécessaires à l'investissement dans le patrimoine municipal bâtementaire comme paysager afin d'assurer son entretien, s'élèvent ainsi et en moyenne à près de 2 millions d'euros par an.

Ces budgets comprennent à la fois l'entretien préventif et curatif, ainsi que l'ensemble des matériels utiles au bon fonctionnement des équipements municipaux, ainsi que de la flotte automobile sans oublier le volet stratégique du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI).

Les priorités d'actions s'établissent à partir d'un recensement exhaustif et d'un état des lieux régulièrement mis à jour en fonction de l'usure bâtementaire.

En définitive, ce sont des investissements qui participent au quotidien à l'amélioration de la qualité d'accueil des usagers, la qualité de vie des habitants et le renforcement du service public de proximité pour l'ensemble des usagers.

Par ailleurs, consciente des enjeux climatiques majeurs qui lui impose de s'adapter pour faire face à l'aggravation des dérèglements, autant qu'à les anticiper par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, Sainte-Geneviève-des-Bois s'est engagée dans des politiques environnementales ambitieuses.

Mais ces efforts importants doivent être renforcés, tout autant pour des raisons environnementales, que pour faire face aux effets de la crise énergétique sur les finances publiques locales.

L'adoption du plan de sobriété en fin d'année 2022 permet de réduire les consommations énergétiques finales grâce à la baisse significative de la température de chauffe des bâtements municipaux, à l'extinction de l'éclairage public et aux différentes économies réalisées grâce à l'engagement des agents de la ville. Il est cependant nécessaire d'aller plus loin encore, et de permettre la réorientation des crédits en investissements sur des projets à forte valeur ajoutée environnementale, qui permettront également la réalisation de gains énergétiques substantiels.

- **La programmation des opérations d'envergure dans une enveloppe globale estimée à 15 millions d'euros sur la période.**

La commune entend conduire un programme d'investissement en faveur de la transition écologique, la performance thermique et énergétique, ainsi que l'accompagnement du développement d'agriculture périurbaine.

Concernant les opérations déjà engagées pour un montant de 2,75 millions d'euros, l'année 2023 verra se concrétiser le remplacement des appareils lumineux par des LEDS pour l'ensemble des écoles, des gymnases et des terrains de sport extérieurs, la poursuite rénovation thermique du gymnase Romain Rolland, la fin des travaux de la nouvelle cuisine centrale de Perray Vacluse, la deuxième phase de la rénovation de la halle du marché du Donjon.

Concernant les opérations nouvelles estimées à un peu plus de 15 millions d'euros, elles seront orientées vers les priorités suivantes :

- La rénovation de plusieurs groupes scolaires en lien avec l'évolution attendue des effectifs et l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves, et de travail pour les enseignants et les personnels municipaux. Ce programme d'un montant de 4 millions d'euro permettra de procéder à de travaux d'agrandissement et/ou de rénovation. L'école élémentaire Jean Jaurès devrait être la première à bénéficier de ce programme.
 - La rénovation de la crèche du parc et du centre artistique Rudolf Noureev,
 - La reconstruction de la halle du marché de la gare
 - La végétalisation des espaces publics, ainsi que la création d'îlots de fraîcheur dans plusieurs cours d'écoles, la plantation d'une coulée verte dans le quartier des Aunettes, et l'aménagement paysager du futur pôle gare.
- **En 2023, plus particulièrement, s'engageront :**
 - La seconde phase de la Réhabilitation du Gymnase Romain Rolland
 - La réalisation d'un Plan Leds au sein de toutes les écoles, des cinq gymnases et du parc des Sports
 - La seconde phase de rénovation de la halle du marché couvert du Donjon
 - Les derniers travaux liés à la rénovation de la cuisine centrale intercommunale située à Perray-Vacluse
 - Le lancement de la maîtrise d'œuvre relative au réaménagement et la végétalisation du Parc Pierre et du Parc de la Châtaigneraie
 - Le lancement de la rénovation de la crèche du Parc
 - La rénovation partielle du Conservatoire
 - L'agrandissement du Dojo Bailo et le financement d'une étude pour la création d'une salle de musculation
 - Le lancement de la végétalisation des cours d'école
 - Le lancement des études pour la création d'un centre social au sein du quartier Saint-Hubert
 - La réalisation des études pour la rénovation de Mauriac
 - La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie

2- EN RECETTES

a. En recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement, pour le budget communal, sont les suivantes :

- **Chapitre 74 : Les dotations et participations :**

Il s'agit des dotations et concours financiers de l'Etat : Dotation Forfaitaire, DSU, DNP, FCTVA mais aussi des participations et subventions des autres collectivités (Départements, Région) ainsi que de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Globalement, ces concours sont en baisse par rapport à 2022 (de 8,2 M€ à 7,8 M€) : c'est notamment le cas pour la CAF en raison de l'arrêt de la compensation qui nous avait été versée les années précédentes en raison de la crise sanitaire.

- **Chapitre 70 : Les produits des services**

Il s'agit des participations à caractère social (Restauration scolaire, Accueils de loisirs, Crèches et Multi-accueils), des redevances à caractère culturel (conservatoires, spectacles), des produits des locations de salles municipales et des redevances du domaine public. Le montant estimé est stable par rapport à 2022 autour de 4,2 M€.

- **Chapitre 73 : Les impôts et taxes**

Ce chapitre concerne la fiscalité directe et indirecte.

A l'exception des droits de mutation à titre onéreux (DTMO) qui sont moins dynamiques que les années précédentes, les autres taxes et revenus de la fiscalité indirecte sont estimés au même niveau qu'en 2022 : TLPE, taxe sur l'électricité. Il en est de même pour le FSRIF et les reversements de l'agglomération (Dotation de solidarité communautaire et attribution de compensation).

S'agissant de la fiscalité directe (taxe foncière), la loi de finances initiale pour 2023 prévoyant une revalorisation des bases à hauteur de 7,1 %, soit une recette supplémentaire de 1,1 M€.

En tenant compte de cette revalorisation des bases, les recettes réelles devraient s'élever à **45,341 M€ contre 45,362 M€** en 2022, soit une quasi-stabilité.

La dynamique projetée sur les recettes est nettement moins importante que l'augmentation contrainte observée sur les charges, ce qui provoque un effet ciseau qui conduit, rappelons-le, à rechercher une économie de 3,2 M€, sur la période 2023-2026.

Or, nous l'avons vu : les efforts consentis ces dernières années pour contenir nos dépenses et ceux que nous poursuivons en rationalisant nos modes de gestion et en mutualisant tout ce qui peut l'être ne permettront malheureusement pas de compenser, à une telle hauteur, les effets de l'inflation et des mesures gouvernementales.

Il faut donc, en plus de ces efforts de contraction de nos dépenses, rechercher de nouvelles ressources pour nous redonner des marges de manœuvre.

La signature, début 2023, de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (qui vient remplacer notre ancien CEJ) témoigne de l'engagement actif de la ville dans la formalisation de nouveaux partenariats financiers permettant le soutien de nos politiques portant sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale.

Cette CTG engage également le Département qui viendra abonder, dans la limite de ses compétences (notamment la PMI), les aides de la CAF dans le cadre de ce conventionnement.

Mais, ces différents dispositifs, s'ils sont indispensables, ne parviennent pas à suffisamment compenser la diminution des dotations subie depuis le milieu des années 2010 et qui, ne nous permettent plus de faire face à un tel niveau d'inflation. Pour rappel, entre 2010 et 2022 c'est une

perte cumulée de 15,05 millions d'euros de Dotation Globale Financière de l'Etat que notre ville a subie.

Comme il nous est impossible de renoncer à des politiques publiques entières plus que jamais nécessaires pour protéger nos habitants et préparer la transition écologique pour les générations futures, c'est en responsabilité que nous proposerons que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit fixé à hauteur de 35,5%, permettant ainsi de maintenir les équipements publics ouverts et de répondre aux besoins des génovéfains.

Ce faisant, Sainte-Geneviève conservera, et de très loin, le taux de taxe foncière, le moins élevé du territoire, à strate égale :

	Total
TFB Longjumeau	41,37%
TFB MOYENNE Nationale	39,40%
TFB Saint-Michel-sur-Orge	39,14%
TFB MOYENNE Départementale	38,60%
TFB Morsang-sur-Orge	36,20%
TFB Brétigny-sur-Orge	36,39%
TFB Sainte-Geneviève-des-Bois	35,50%

Les effets de cette revalorisation du taux et des bases, resteront toutefois insuffisants par rapport à notre besoin de financement.

C'est pourquoi, ne souhaitant pas que les efforts soient portés par les seuls contribuables, l'administration poursuivra, de son côté, le travail déjà engagé pour rationaliser l'organisation des services, réduire ses coûts de gestion et son empreinte écologique.

Enfin, nous proposerons d'augmenter dans les mêmes proportions, la taxe foncière sur les propriétés non-bâties ainsi que, dès 2024, la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** qui concernent 133 foyers fiscaux et sur laquelle la ville dispose encore de la possibilité de fixer le taux.

Dans le même temps, nous souhaitons, en lien avec l'ambition de ce mandat de soutenir toutes les mesures permettant de favoriser la transition écologique, verdir la taxe foncière en **créant une exonération partielle (50%)** de leur taxe foncière pendant 3 ans aux propriétaires s'engageant dans la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Pour finir, la **ressource tarifaire**, dernier levier lié aux participations des usagers, fera prochainement l'objet d'une étude approfondie destinée à identifier les moyens de la rendre à la fois plus juste et mieux corrélée aux coûts réels des services.

b. Les recettes d'investissement

- Les opérations d'envergure déjà engagées et à venir s'appuieront sur le soutien des collectivités locales (Département, Région) et bénéficieront des différents volets de financement du plan de relance de l'Etat au titre des contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et du FONDS VERT. Le montant global de subvention escompté s'établit à 50% des dépenses HT correspondantes soit plus de 6,75 millions d'euros.
- Le recours à l'emprunt s'effectuera selon une trajectoire annuelle de 2,5 millions d'euros par an en moyenne et à mesure de la réalisation des opérations,
- Le fonds de compensation de la TVA interviendra en support pour près de 3 millions d'euros sur la période,
- Les produits de la fiscalité locale, dont la taxe d'aménagement et diverses contributions et redevance d'investissement,
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement viendra également en complément.
- **Enfin, pour soutenir la mise en place des infrastructures publiques nécessaires à l'activité économique et à la réponse aux besoins de la population, nous envisageons de porter le taux de la Taxe d'aménagement à 20% pour les secteurs de la Croix Blanche, de Perray-Vaucluse et sur trois axes de la ville : route de Corbeil, Normandie Niemen et Gabriel Péri.**

Pour mémoire, la taxe d'aménagement est une taxe locale perçue par la commune, sur toutes les opérations de construction ou d'agrandissement exigeant un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux. Il s'agit d'une recette d'investissement. L'organe délibérant de la collectivité vote le taux de taxe d'aménagement dans les limites prévues au I de l'article 1635 quater M. Le taux est fixé entre 1 % et 5 % selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire. Il peut être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs si l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs rend nécessaire la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et pour réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population, ou la création d'équipements publics généraux (article 1635 quater N du CGI).

VII. ETAT DE LA DETTE : LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Avec un recours très modéré à l'emprunt estimé à 2,5M€, la ville poursuit son désendettement tout en se garantissant un levier pour orienter la programmation pluriannuelle des investissements sur des projets à fort impact environnemental et permettant de réaliser des économies sur les budgets de fonctionnement.

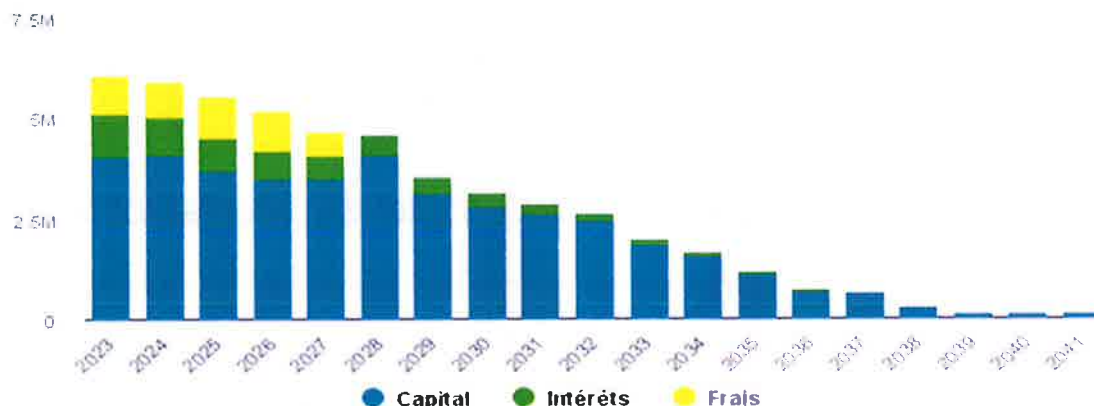
Trajectoire de réduction de l'encours de dette :

	Reduction de l'encours	Réduction cumulée encours
2020	2 994 848	2 994 848
2021	1 723 690	4 718 538
2022	1 575 708	6 294 247
2023	1 585 842	7 880 089
2024	1 697 229	9 577 318
2025	1 458 096	11 035 415
2026	1 291 393	12 326 808

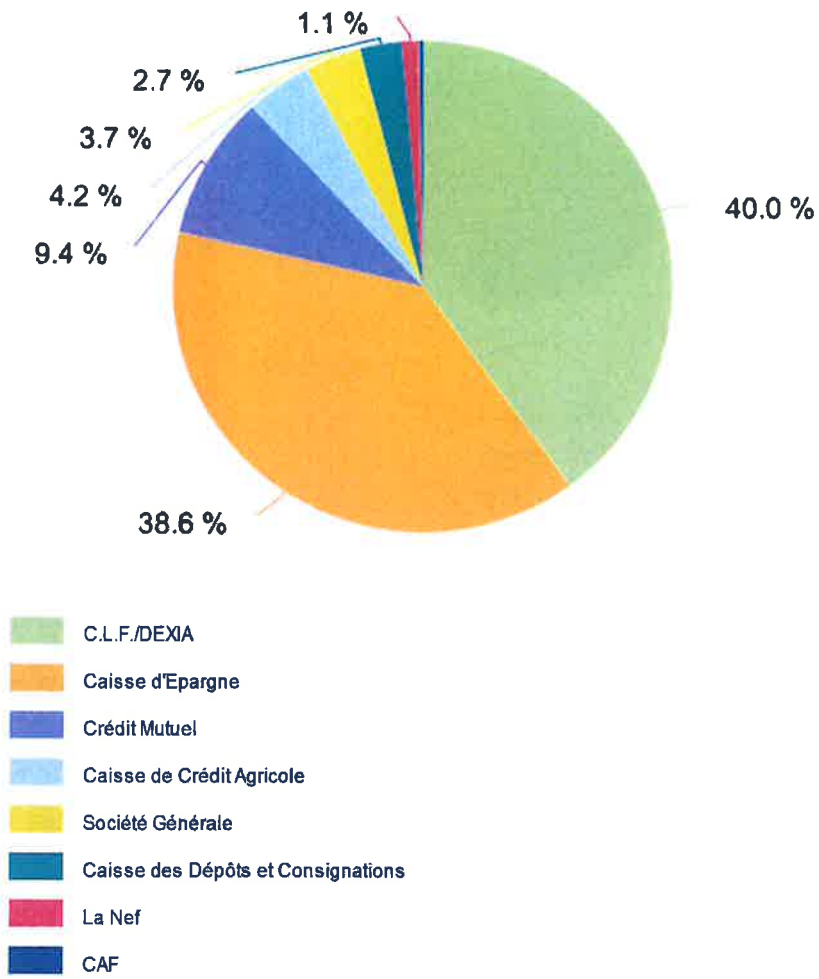
Le baisse de l'endettement de la commune se poursuivra pour atteindre près de 8 M€ à la fin de l'année 2023. L'encours s'élèvera à 39,6 M€ à la fin de l'exercice 2023. Cet encours comprend l'emprunt de renégociation des deux prêts structurés et l'emprunt de préfinancement du fonds de soutien, ce dernier étant entièrement compensé par le Fond de soutien versé jusqu'à extinction de cet emprunt en 2028.

Les graphiques ci-dessous présentent la structure de la dette au 31/12/2022 et montrent une stratégie de gestion de la dette pertinente, saluée par la Chambre Régionale des Comptes, qui privilégie les taux fixes et a veillé ces dernières années à diversifier les établissements bancaires, permettant d'éviter de ne dépendre que d'un seul prêteur.

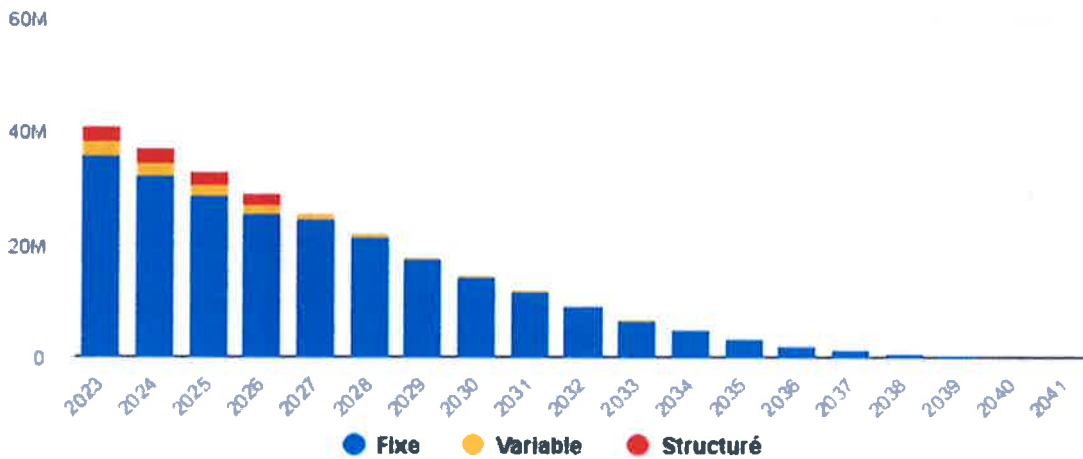
Evolution de l'annuité



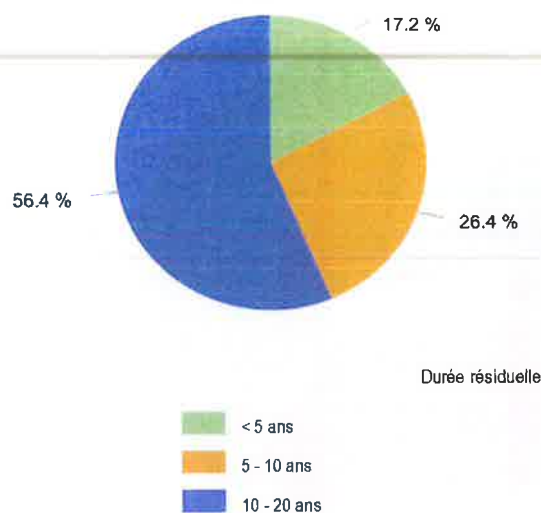
Structure de l'encours par prêteurs



Extinction de l'encours



Répartition par durée résiduelle



VIII. LES DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

5. La structure des effectifs (au 31/12/2022)

La réalisation du chapitre « charges de personnel » a atteint, en 2022, **26,9 M€** comprenant notamment, (en k€ brut) :

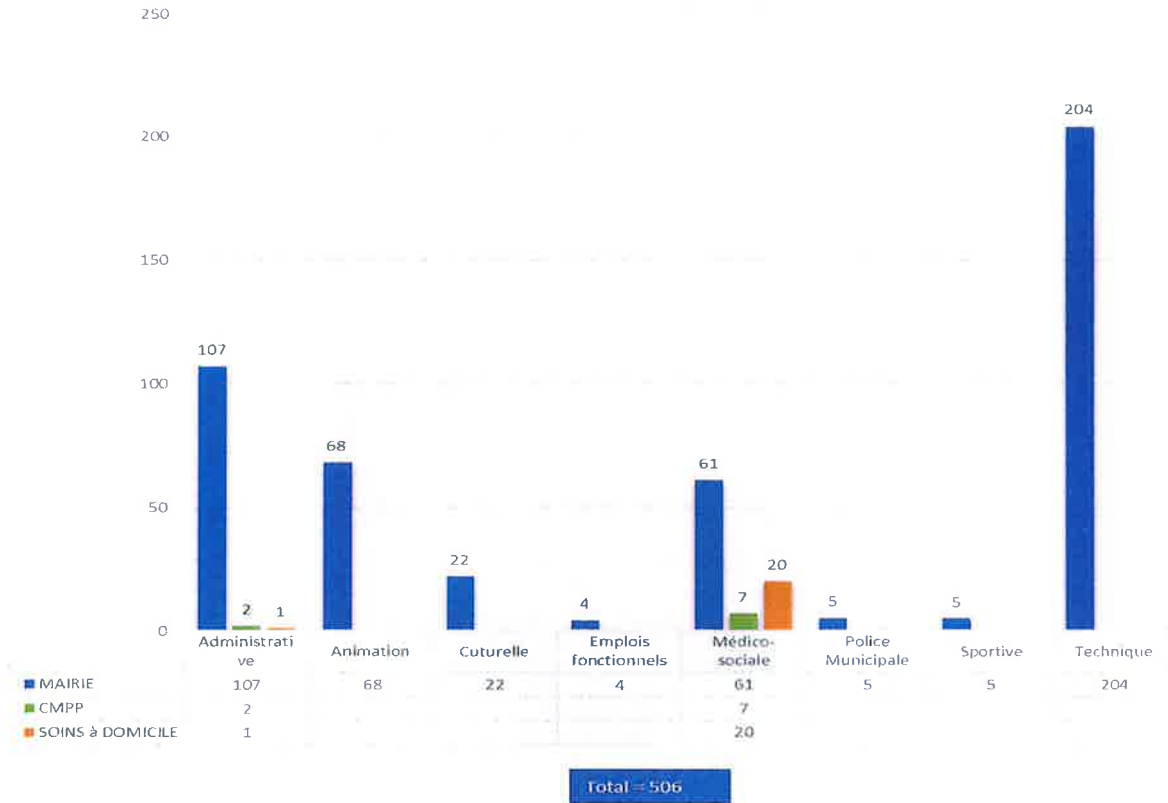
- Traitements indiciaires 13 549 k€
- Régimes indemnitaires : 3 197 k€
- Indemnité de résidence : 423 k€
- Nouvelle bonification indiciaire (QPV ou fonction) : 170 k€
- Heures supplémentaires rémunérées : 372 k€
- Charges sociales : 7 186 k €

Depuis le 1er janvier 2022, le temps de travail hebdomadaire est fixé à 1 607 heures par délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2021.

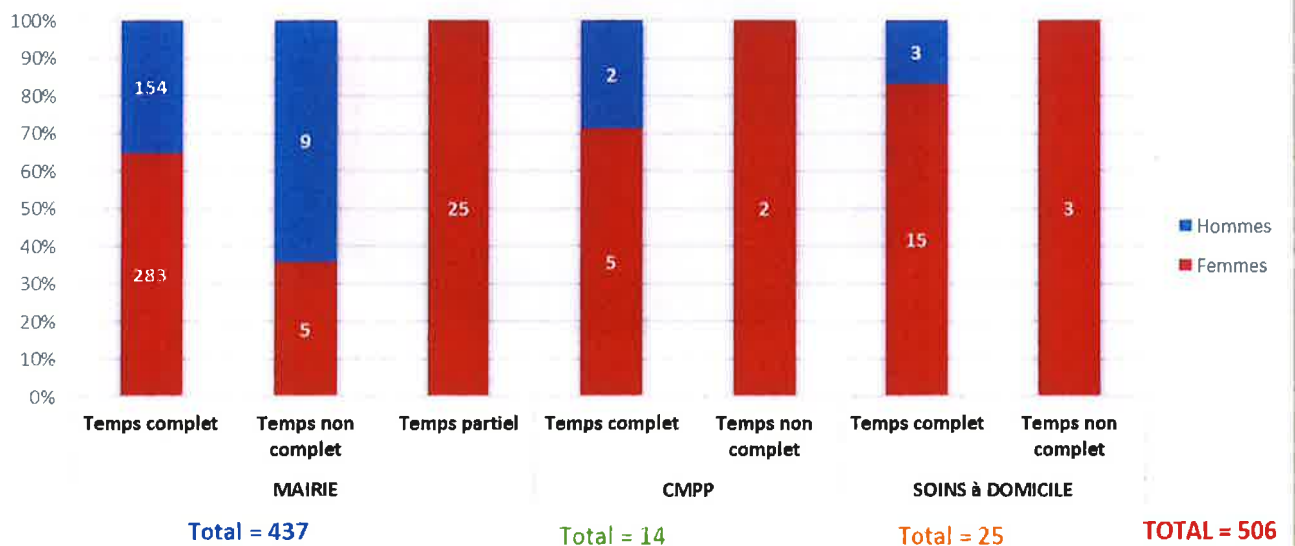
Un véhicule de fonction attribué au titre d'un avantage en nature (Emploi fonctionnel de directrice générale des services)

La collaboration avec l'antenne de l'Essonne du CNPFT et l'augmentation des formations à distance permettront tout en intégrant les coûts pédagogiques du Compte Personnel de Formation (CPF) de prévoir un budget de formation pour un montant de 110 000 K€ (hors cotisation CNPFT), prenant en compte le coût de la formation des apprentis.

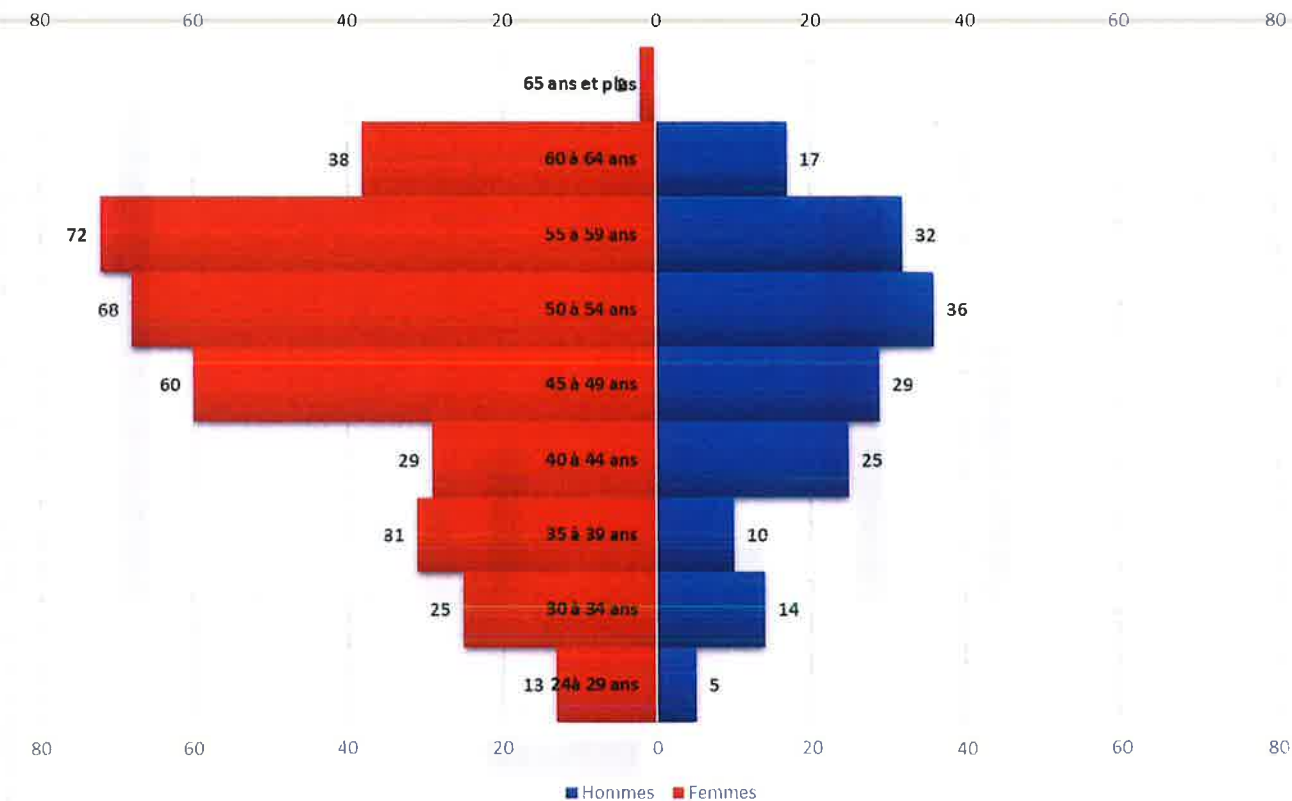
Répartition de l'effectif des fonctionnaires par filières (Total VILLE+CMPP+SSIAD)



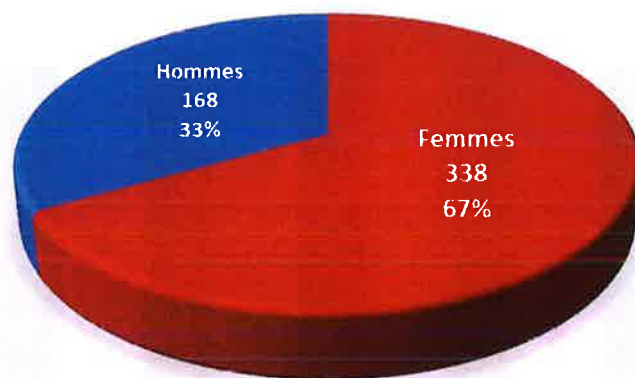
Répartition de l'effectif des fonctionnaires par quotité de travail et par sexe (Total Ville+CMPP+SSIAD)



Pyramide des âges de l'effectif fonctionnaires (Total Ville+CMPP+SSIAD)

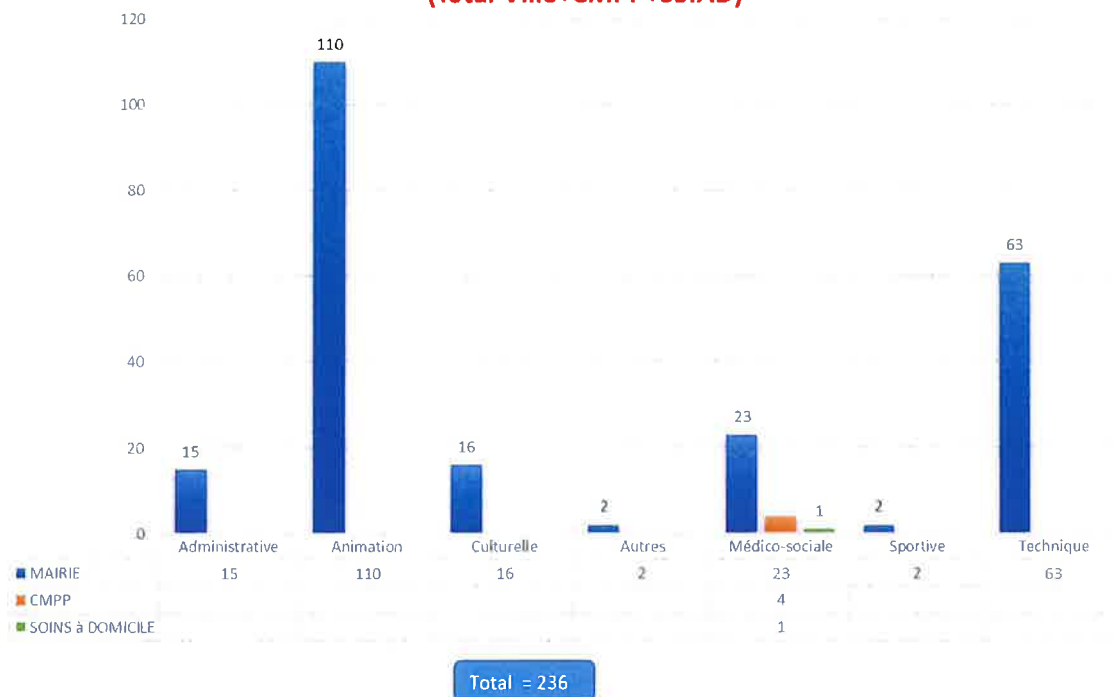


RÉPARTITION FEMMES/HOMMES (TOTAL VILLE+CMPP+SSIAD)

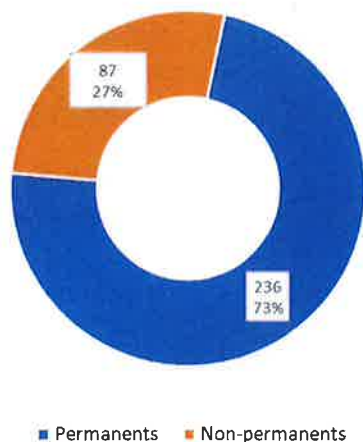


Le rapport Egalité Femmes-Hommes présenté lors de la même séance du conseil municipal éclaire utilement les enjeux et trajectoires de la politique communale en matière de lutte contre les inégalités professionnelles.

**Répartition des agents contractuels permanents par filières
(Total Ville+CMPP+SSIAD)**



**Répartition des agents contractuels permanents et non-permanents
(Total Ville+CMPP+SSIAD)**



IX. LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2023

La démocratie d'implication, un fil rouge sur l'ensemble des politiques municipales

Dans une volonté d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent, la ville a pour objectif de décliner sur l'ensemble des politiques municipales des méthodes d'association des habitants. Le vote des parents concernant les rythmes scolaires de leurs enfants, les réunions de rue et le vote

des riverains pour leur aménagement quand cela est nécessaire, les journées citoyennes ou encore la construction du projet collaboratif de la Piscine d'en Face, sont autant d'expériences qui ont démontré l'intérêt des génovéfains pour les projets qui les concernent. Les trois premières années du mandat ont permis de mettre en place de nouvelles méthodes d'écoute, d'échanges et de participation afin de pouvoir faire vivre la démocratie d'implication dans toutes les politiques municipales.

Ce choix d'associer les Génovéfains dans la définition des orientations politiques et des aménagements de la ville, se prolonge par leur participation concrète à leur mise en œuvre afin de faire vivre l'adage « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». En effet, c'est bien au travers de l'effort collectif que la collectivité est capable de porter de grandes ambitions. Adopte un Arbre en est l'une des démonstrations les plus évidentes durant l'année écoulée.

A. BIEN VIVRE A STE GEN

1. Un plan Leds pour économiser l'énergie

Alors que la crise énergétique impacte de plein fouet les finances des collectivités territoriales, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois ne fait pas exception. En la quasi-absence d'un bouclier tarifaire de l'Etat, la facture d'électricité de la commune menace d'être multipliée par 4 et d'augmenter de 1,6 million d'euros.

Pour faire face à ces surcoûts qui pèsent sur le budget de fonctionnement, la ville prend l'initiative d'un plan de sobriété qui se décline tant au quotidien dans le fonctionnement des services, qu'au travers de la priorisation des investissements au PPI.

En effet, un plan déclinant des mesures de sobriété énergétique permet d'ores-et-déjà de réduire l'augmentation du prix de l'énergie. La ville a mis en œuvre la diminution de la température de chauffe des bâtiments municipaux, a procédé à l'extinction nocturne de l'éclairage public, a décidé la coupure de la chauffe des circuits d'eau chaude sanitaire la nuit, et a mis en veille le chauffage dans les bâtiments municipaux inoccupés (grâce à des regroupements d'activités quand cela était possible) et fermé les équipements sportifs sur les vacances de fin d'année et d'hiver 2023.

Ces différentes mesures permettent de contenir partiellement la hausse du coût de l'énergie. Pour autant, il est nécessaire d'inscrire des actions fortes qui permettront d'obtenir des effets durables en matière d'économies d'énergie.

C'est le sens du « Plan Leds » initié par la ville qui vise à changer les luminaires de l'ensemble des équipements scolaires, des six gymnases et du terrain des sports dès 2023. Bien moins énergivores, l'installation de ces nouvelles leds a d'ores-et-déjà commencé au sein de plusieurs écoles. L'année budgétaire étant entamée, la plénitude des économies réalisées ne sera constatable qu'en 2024, mais elle aura déjà une incidence sur les dépenses énergétiques 2023.

2. Poursuivre la végétalisation de la ville

Protéger notre environnement face aux aléas de plus en plus nombreux, rafraîchir la ville face aux canicules de plus en plus récurrentes, c'est contribuer à protéger l'avenir de nos enfants.

Afin de faire face aux enjeux d'adaptation de la ville aux effets des dérèglements climatiques, la commune a décidé d'associer tous les Génovéfains. C'est le sens de l'opération « Adopte un

Arbre » qui a permis en 2022, de réaliser 3 000 plantations d'arbres à l'échelle de la ville en permettant à chaque Génomévain de se voir offrir un arbre à planter dans son jardin.

La participation active de nombreux habitants qui se sont rendus en famille ou entre amis chercher leur arbre a permis en une année, d'atteindre les objectifs de plantations fixés par la municipalité en 2020 sur la durée effective du mandat.

La végétalisation présente d'importants enjeux pour protéger la biodiversité en maintenant les corridors écologiques indispensables à sa préservation, réduire la pollution en diminuant à long terme l'impact carbone de la ville, et contribuer à son embellissement par l'enrichissement de son patrimoine arboré et végétal.

D'autres projets ont permis d'accélérer la végétalisation de la ville, y compris sur les espaces publics. En outre, la désimperméabilisation et la végétalisation de la place du marché du Donjon, de plusieurs rues telles que l'avenue de la Grande Charmille du Parc, la rue Léo Lagrange et la rue Emile Zola, et celle des cimetières de la ville en sont des exemples de réalisation l'an passé.

En 2023, la ville poursuit ces travaux de végétalisation. La journée de plantations qui a eu lieu le samedi 18 mars, permet encore d'accroître le patrimoine arboré de la commune avec de nombreux sites de plantations à travers toute la ville.

3. Développer la Géothermie, pour la planète et le pouvoir d'achat

Depuis l'automne 2022, ce sont plus de 1 600 logements et de nombreux services publics qui sont raccordés au réseau de Géothermie porté par la SEER, une société publique qui gère l'exploitation du réseau.

En économisant plus de 4 000 tonnes de CO₂ par an, grâce à cette énergie verte et renouvelable, ce sont l'équivalent de 21 400 000 kilomètres de trajets en voiture diesel qui sont économisés par an, l'équivalent de 535 tours complets de la Terre.

La Géothermie contribue ainsi à réduire considérablement les émissions carbonées de notre commune en même temps qu'elle permet aux Génomévains raccordés de bénéficier d'un prix de l'énergie plus stable. Face à l'explosion des prix du gaz et de l'électricité, la Géothermie agit comme un bouclier social pour les Génomévains afin de préserver leur pouvoir d'achat.

Enfin, la ville a obtenu le changement intégral du réseau de chaleur actuel géré par l'US Saint-Hubert qui a été rattaché au réseau de géothermie lors de cette première phase de déploiement, permettant de mettre un terme aux nombreuses coupures hivernales qui affectaient le réseau précédemment.

En 2023, de nouvelles études sont lancées par la SEER afin de définir les prochaines étapes de développement du réseau, et la redéfinition du périmètre de son schéma directeur.

L'objectif fixé étant de déposer un préprojet auprès de l'ADEME et du fonds chaleur afin de bénéficier de l'ensemble des financements nécessaires au déploiement d'une nouvelle phase de travaux entre 2024 et 2025.

4. La rénovation thermique du patrimoine communal

Après le gymnase Poulidor et l'Espace Malraux, c'est au tour du Gymnase Romain Rolland de bénéficier d'une réfection thermique, en même temps que d'une amélioration des conditions nécessaires à la pratique sportive.

La rénovation thermique des bâtiments municipaux est une priorité afin de réduire l'impact carbone du bâti qui est la première source d'émissions de CO2 en France en 2022 mais aussi réaliser des économies pour nos finances communales.

La rénovation thermique du Gymnase Romain Rolland a débuté en 2022 et s'achèvera à la fin du printemps 2023 afin d'être rendu aux usagers, sportifs comme écoliers génovéfains.

Un autre projet de rénovation thermique démarrera en 2023 avec le lancement de la phase d'études à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation thermique et d'extension des locaux de la crèche du Parc qui font partie des passoires thermiques du patrimoine municipal qu'il faut traiter.

Et afin d'accélérer plus encore ce programme de rénovation, et prioriser les bâtiments les plus énergivores, la ville s'engage pour la réalisation de diagnostics énergétiques et la réalisation d'une stratégie patrimoniale qui puisse être le plus rapidement possible opérationnelle.

5. Protéger la biodiversité Génovéfaine

Face à ce que les scientifiques appellent communément la 6ème extinction de masse, chacun doit prendre sa part. Afin de protéger la faune et la flore, la ville a procédé en 2022 à la réalisation d'un ABC Biodiversité permettant une connaissance fine des espèces présentes sur le territoire. Par ailleurs, la commune a également délibéré pour étendre le périmètre de recensement des espaces naturels sensibles garantissant la pleine préservation des milieux humides et boisés.

La réalisation des inventaires a été concomitante avec l'installation de nouveaux nichoirs, hôtels à insectes et à la plantation de prairies fleuries contenant des plantes mellifères qui contribuent à leur échelle, à prévenir les causes de dégradation de la biodiversité.

En 2023, ces actions se poursuivent au travers l'engagement des projets de renaturation du Parc Pierre et de la Châtaigneraie dont la phase d'études et de maîtrise d'ouvrage sera lancé, et qui comprendra en autres, des programmes de création de vergers, de prairies fleuries, et des actions de confortement, de densification et de diversification des boisements.

Un autre projet, en lien étroit avec les bailleurs, est prévu au lieu de la coulée verte qui traverse le quartier Saint-Hubert. Ce projet permettra de conforter ce corridor écologique et de donner à voir aux Génovéfains, un lieu de balade arboré et fleuri.

6. Lancer la réhabilitation du parc Pierre et de la Châtaigneraie

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'engage résolument pour la restauration et le confortement de ses parcs et jardins. En effet, en plus du rôle important qu'ils occupent comme lieux de villégiature, de balades et de jeux, ces parcs forment aussi des poumons verts pour notre ville. Leur rôle est alors d'autant plus déterminant dans un contexte de multiplication des îlots de chaleur et d'aggravation des effets liés aux dérèglements climatiques.

Les programmes de réhabilitation visent donc autant à proposer une nouvelle offre de jeux aux jeunes Génovéfains, ainsi que des espaces paysagers de qualité et accessibles à tous, qu'à garantir

la pérennité des boisements et à renforcer la densité et la diversification des essences pour réduire l'impact carbone de la ville et protéger la biodiversité génovéfaïne.

La phase d'études et de maîtrise d'ouvrage sera lancée en 2023, et elle comprendra en autres, des programmes de création de vergers, de prairies fleuries, et des actions de végétalisation. Ces programmes qui restent encore à affiner, sont détaillés ci-après, et retracent l'ensemble de l'ambition portée par la municipalité.

1. Le Parc Pierre

Dans le cadre du préprogramme de travaux qui a été élaboré, une partie est dédiée au renforcement des continuités écologiques, et à la restauration des boisements.

Le parc comptant également un cours d'eau et des mares, il est nécessaire de procéder à un traitement plus efficace des eaux pluviales collectées, et d'entreprendre une gestion écologique de ces milieux fragiles, et indispensables à la biodiversité.

Outre, le projet global de réaménagement du site, comptera plusieurs axes structurant l'approche environnementale de cette réhabilitation du Parc Pierre :

- Le long de la résidence Pergaud, il est prévu de renforcer très fortement la végétalisation de cet espace en réalisant des plantations qui auront autant une destination pédagogique qu'écologique et paysagère. Elles suivront l'ancienne fresque qui longe la ferme animalière, et qui aujourd'hui, est globalement dégradée.
- Le lancement d'une étude spécifique liée à la compréhension du fonctionnement des eaux de ruissellement du parc, à la gestion des boisements autour des mares, et à la gestion des boues.
- L'installation de classes Environnement destinées aux scolaires qui permettront, en complément de la ferme pédagogique, d'être des lieux de transmission et d'apprentissage sur les questions de biodiversité et d'environnement
- La réhabilitation de la ferme pédagogique
- L'implantation d'un espace de biodiversité comprenant différents arbres dont des arbres fruitiers dans la partie actuellement en pelouse sur la façade nord du site.

2. Le Parc de la Châtaigneraie

Le parc de la châtaigneraie subit aujourd'hui une dégradation marquée du fait du dépérissement avancé des châtaigniers du parc. Afin de ne pas subir une disparition totale du boisement à moyen terme il devient nécessaire de renaturer le site.

Les études réalisées par la ville et leurs constats

Pour mener ce projet, la commune a lancé trois études en 2021 :

- Une **étude phytosanitaire** par l'ONF qui a déterminé l'état de chaque arbre et leurs préconisations de gestion.
- Une étude auprès d'un **bureau d'études en écologie** qui a déterminé une liste d'essences utilisables pour la replantation, en fonction de la nature du sol et du climat, et les méthodes de replantation possible.
- Un AVP par une **paysagiste** afin de proposer un projet de requalification paysagère du parc, et ainsi déterminer les endroits où planter les arbres.

Le projet : une restauration du boisement et une requalification du parc

Le projet du parc de la châtaigneraie porté par la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a pour objectif de pérenniser le boisement existant afin de maintenir une petite forêt urbaine en centre-ville pour apporter fraîcheur et détente à la population. Ce projet est également une opportunité pour réaménager le parc afin de le redynamiser et donner envie à la population de s'y rendre. Enfin, dans la mesure où le parc de la châtaigneraie est l'un des réservoirs secondaires de biodiversité de la ville, ce projet est une opportunité pour poser les bases d'une gestion plus favorable à la biodiversité.

Ainsi, le projet consiste en :

- La création d'une **nouvelle entrée** à l'Est avec un parvis arboré et attractif relié à l'îlot central végétalisé de l'entrée de la rue Emile Kahn.
- La **modification des cheminements** de manière à créer **4 grands îlots boisés**.
- La création d'un **espace central ouvert** comportant un **théâtre de verdure** composé de banc en demi-cercle pour le repos des promeneurs, une **aire de jeux** pour enfants et des **terrains de pétanque**. Le parc est par ailleurs souvent utilisé par les écoles et les centres de loisirs pour des activités ; et ce théâtre facilitera le regroupement des élèves pour les activités de groupe. Il est situé autour d'un bassin enterré de gestion des eaux de pluie du quartier.
- La restauration d'une **zone humide** plantée en accompagnement arrière du théâtre de verdure.
- Du remaniement du parking du parc

7. La nouvelle cuisine centrale intercommunale pour des assiettes plus saines et plus respectueuses de l'environnement

La nouvelle cuisine centrale qui a bénéficié d'un taux de financement exceptionnellement élevé grâce aux subventions obtenues du Plan de Relance et du Plan Friches de la Région, a allumé ses fourneaux en septembre 2022 conformément à la promesse initiale.

Alors que Sainte-Geneviève-des-Bois fait d'ores-et-déjà office de bon élève avec près de 34,06% de produits bios dans ses menus, et la réalisation par le service public municipal de 415 000 repas et 25 000 goûters par an, les nouveaux locaux permettent d'augmenter les capacités de production de la nouvelle cuisine centrale. Améliorant les conditions de travail, grâce à un espace bien moins contraint, c'est aussi le gage d'une meilleure gestion des stocks, permettant de négocier les prix et faciliter les menus des semaines à venir.

Cette cuisine s'inscrit pleinement dans la dynamique intercommunale autour du projet « Sésame » de la terre à l'assiette en intégrant des plats frais et de saison, et en augmentant toujours plus la part de produits locaux. C'est déjà le cas, grâce au partenariat avec la Ferme de l'Envol créée sur l'ancienne base aérienne 217, mais la création prochaine d'une ferme urbaine maraîchère en plein cœur de l'ancien GHU de Paris Neurosciences, renforcera une nouvelle fois les synergies autour d'une alimentation saine, équilibrée, et créatrice d'emplois sur le territoire.

Enfin, 2022 a été l'année qui aura permis de donner une dimension intercommunale au projet, permettant la mutualisation de certains coûts. En effet, les communes de Cheptainville et de La Norville se sont jointes au projet et bénéficient déjà des repas produits au sein du nouvel équipement, avec une véritable satisfaction éprouvée par les parents des enfants qui bénéficient des plats pour la restauration scolaire.

En 2023, l'entente intercommunale aura vocation à poursuivre son extension en s'ouvrant à de nouvelles communes prêtes à franchir le pas d'une restauration en régie, locale et de qualité.

Par ailleurs, les derniers travaux seront réalisés sur l'équipement afin d'assurer, en outre, la conformité des réseaux qui en dépendent.

8. Poursuivre notre action en direction des commerces de proximité

Depuis 2017, la Ville de Sainte-Geneviève a mis l'accent sur l'accompagnement des commerçants, sur le développement et le rayonnement du commerce de proximité et de l'artisanat. Grâce à son service développement économique, la Ville maintiendra ses efforts pour soutenir le tissu économique existant et accompagner les porteurs de projets, en favorisant l'installation de nouveaux commerces en centre-ville mais aussi dans les quartiers de la ville où un développement du tissu commercial est nécessaire et utile aux habitants.

Grâce au dialogue permanent établi entre les commerçants, dont l'Association des Commerçants et Artisans, et les professionnels du service Développement économique et Animations commerciales, la démarche d'accompagnement et de dynamisation engagée sera poursuivie en direction des commerces génovéfains à travers des rencontres régulières avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs et l'élaboration de projets communs.

Notamment, la Ville continuera de soutenir l'animation commerciale du centre-ville et de ses quartiers à travers 2 rendez-vous annuels majeurs : Le marché de Noël et la Fête de la musique. Véritables marqueurs de dynamisme, tant pour les commerçants qui s'y associent que pour les habitants qui y participent, ces deux moments festifs et commerçants, pilotés par le service municipal du développement économique en lien avec les commerçants de la ville et l'association des commerçants de Ste Geneviève des Bois, reviendront en 2023. La crise énergétique 2022, qui avait contraint la ville à renoncer à l'organisation de son marché de Noël, aura permis de questionner l'événement pour offrir aux Génovéfains, en 2023, une version économiquement et écologiquement plus durable.

9. Agir efficacement pour la sécurité et la tranquillité des Génovéfains

La sécurité est un droit fondamental, garant de l'exercice de toutes les autres libertés. A Sainte-Geneviève-des-Bois, la municipalité s'accorde à en faire sa priorité.

Equipée de 69 caméras de vidéoprotection et d'un CSU (centre de supervision urbain), la Police Municipale, dont le nouveau Chef l'a rejointe il y a un peu plus d'un an en janvier 2022, est équipée pour faire face aux incivilités toujours trop nombreuses, et prévenir les phénomènes violents tels que les rixes qui ont endeuillé le territoire en 2021 à Sainte Geneviève, et en 2022 à Fleury-Mérogis.

Cette action déterminée se poursuivra par l'extension progressive du réseau de caméras qui a bénéficié des autorisations préfectorales et des premières réponses positives pour son subventionnement en 2022, tandis que l'installation de ces nouvelles caméras sera réalisée en 2023 au cours du premier semestre.

L'objectif étant de renforcer plus encore son maillage et couvrir de nouvelles missions : lutte accrue contre les dépôts sauvages, sécurisation des abords des établissements scolaires, vigilance constante face aux cambriolages, lutte contre les rodéos urbains et les occupations illégales de terrains.

Outre son matériel actuel, composé notamment de 2 véhicules sérigraphiés et d'un véhicule à usage administratif, de nouvelles dotations de matériels sont programmées afin d'assurer toujours mieux la sécurité des agents et faciliter l'exercice de leurs missions, alors même que leur nombre s'est accru afin de répondre aux besoins de la population.

A ce titre, et pour garantir une meilleure protection des agents, la municipalité a voté l'an passé l'armement de la Police Municipale. L'acquisition des armes a été réalisée et l'ensemble du parcours de formation dédiée permettant aux agents de Police Municipale d'en disposer est en cours de réalisation.

Par ailleurs, leurs missions sont également de veiller à la lutte contre les incivilités du quotidien. Face aux 240 tonnes de dépôts sauvages l'an dernier, au-delà des policiers municipaux qui œuvrent à sanctionner les pollueurs, ce sont deux agents deux jours par semaine, et un camion grue qui sont mobilisés pour préserver le cadre de vie des Génovéfains.

Par ailleurs, une campagne de lutte active contre les incivilités est en cours à travers la commune au moyen des différents supports de communication de la ville et ce, pour rappeler les règles tant pour le stationnement que pour l'enlèvement des déchets et la propreté urbaine.

Dans la continuité de l'année précédente, l'usage de la vidéoprotection sera accrue pour lutter contre ces délits, retrouver et sanctionner lourdement les contrevenants.

Enfin, les actions de prévention se poursuivront également. Effectivement, le dispositif de Participation Citoyenne qui associe les Génovéfains à la prévention des cambriolages montera progressivement en charge pour devenir pleinement opérationnel à l'issue de l'ensemble des réunions de quartiers. De la même manière, l'augmentation des effectifs de la Police Municipale permet la reconduction des opérations « tranquillité vacances » et les rondes préventives en soirée en complément de celles effectuées par la Police Nationale.

10. Faire Ensemble le Plan Local d'Urbanisme

La ville a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Ce document qui ordonne l'urbanisation et l'aménagement de la ville est en cours de modification. L'objectif est clair : renforcer encore la protection de l'environnement, la préservation du tissu pavillonnaire, et accroître la part de végétal à Ste Gen'. Cette stratégie, tout en permettant la réalisation des grands projets du mandat, est un atout majeur pour accélérer plus encore l'adaptation de la ville au changement climatique.

En effet, ce nouveau PLU, c'est aussi et avant tout, imaginer la ville de demain : ses nouveaux pôles d'attractivité, les espaces naturels à préserver, les règles de construction, et la place des services publics. C'est construire une ville plus résiliente mais qui conserve les éléments structurants de son identité, et continue de défendre les services à la population qui en font une ville vivante où l'on peut vivre, grandir, s'éduquer, se cultiver, travailler, se divertir et faire du sport.

Afin de construire cet outil sur-mesure, partagé et efficace pour préserver le cadre de vie des Génovéfains, le nouveau PLU est coconstruit avec les habitants. Des réunions publiques ont été d'ores-et-déjà organisées et ont permis d'associer les Génovéfains, tant pour défendre l'attractivité de notre commune, que pour préserver les éléments constitutifs et inaliénables de son identité.

En effet, le PADD qui correspond au Plan d'Aménagement et de Développement Durables et donne les grandes orientations du futur PLU a été entièrement conçu au travers d'ateliers participatifs qui se sont tenus durant l'automne et l'hiver 2022.

11. L'Espace France Services : Un lieu de proximité et d'accès aux droits.

L'accessibilité aux services publics et l'accès au droit sont des enjeux fondamentaux en matière d'égalité entre les citoyens et ainsi, vecteurs de cohésion sociale.

En 2021, pour lutter contre le sentiment d'isolement et permettre à chaque citoyen de trouver réponse à ses interrogations dans ce que l'on appelle communément « le mille-feuille administratif », la ville s'est saisie du dispositif lancé par l'Etat en créant un nouveau lieu d'accueil de proximité visant à faciliter l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien : L'Espace France Services. Il a ouvert le 6 décembre 2021, rue des Eglantiers, dans les anciens locaux du CCAS. Il est animé par 2 conseillers France SERVICE et un conseiller numérique en formation. L'Espace France Services est ouvert 27h par semaine, avec des horaires volontairement décalés par rapport à ceux de la Mairie afin de pouvoir apporter des réponses complémentaires.

Au-delà des neuf opérateurs qui figurent dans l'offre France Services (Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur), des partenariats locaux ont été engagés avec un écrivain public, la CPAM, MEDIAVIPP 91 (association d'aide aux victimes), le CIDFF (droits des femmes et des familles), la MDS de Sainte Geneviève, FEMMES SOLIDAIRES, et la CAF très prochainement. En complément, la ville y propose régulièrement des ateliers d'initiation au numérique (savoir créer une adresse mail, naviguer sur sa tablette, etc...).

En 1 an, la ville a accueilli près de 3500 personnes. 1/3 des demandes concernent des problématiques liées aux opérateurs nationaux : la CAF (29.5% des demandes) : la CPAM dont 1 tiers pour la CNAM (29% des demandes), l'assurance-retraite (pour 13.5% des demandes), l'ANTS (12.98% des demandes), la DGFIP (pour 12.3% des demandes, POLE EMPLOI (pour 2.46% des demandes), le Ministère de la Justice (0.61% des demandes). Les autres demandes (2/3) concernent un problème d'accès aux outils numériques et aux technologies pour toutes les démarches en ligne : demande de logement social, demande ou renouvellement de carte solidarité transport, création de pass Navigo, envoi de dossiers ma prime rénov', demandes d'actes de naissance en ligne, demande d'extrait de casier judiciaire en ligne, demande de médaille du travail en ligne, envoi de demande à la prime pour l'acquisition d'un vélo électrique, démarches de changement d'adresse sur service-public.gouv.fr, consultation du compte personnel de formation (CPF), etc. Aussi, la maîtrise de la langue, tant pour la compréhension d'un courrier ou la saisie d'une demande, engendre une partie des rencontres faites à l'Espace France Services.

12. Un programme de travaux pour entretenir et moderniser la voirie

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et Cœur d'Essonne Agglomération s'engagent chaque année pour entretenir et moderniser les rues et les trottoirs de notre commune.

Ces chantiers indispensables permettent de sécuriser l'ensemble des usagers et de garantir les meilleures conditions de circulation dans la ville. Ils offrent aussi la possibilité d'aménager la voirie pour répondre aux besoins des Génovéfains en procédant à :

- La mise en accessibilité des trottoirs et des arrêts de bus
- L'intégration d'itinéraires cyclables sécurisés
- L'apaisement de la vitesse pour des rues mieux partagées entre tous les usagers
- La plantation d'arbres et la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur

Ces chantiers sont conduits dans des logiques de coordination avec la Régie d'eau publique et le service d'Assainissement afin de mutualiser les coûts et de garantir la meilleure gestion des deniers publics.

L'an passé, ces engagements se sont traduits par de nombreux travaux, tels que :

- L'accompagnement du projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la Place du Marché porté par la ville
- La réfection de la couche de roulement et la création d'un chaudiou rue Emile Zola
- Le changement des réseaux, la réfection de la couche de roulement, la création d'un chaudiou et la plantation d'arbres avenue de la Grande Charmille du Parc
- La création d'un itinéraire cyclable et la végétalisation du trottoir rue Léo Lagrange
- La réfection des allées du cimetière de Liers dit « russe »
- La réfection de la couche de roulement route de Corbeil entre Carrefour et le rond-point de la Maréchaussée avec la création d'une bande cyclable
- La réfection de la couche de roulement rue Lafayette entre la rue Victor Hugo et la rue Parmentier
- La mise en accessibilité de nombreux arrêts de bus
- L'apaisement de la circulation par la création d'aménagements rue de la Châtaigneraie et rue du Cottage

Cette année, conscient des enjeux importants d'accessibilité et de sécurité pour les piétons, la municipalité a décidé d'accélérer la réfection des trottoirs des rues de la ville. Par ailleurs, plusieurs programmes sont également prévus tels que :

- La réfection de voirie de la rue du Bois des Roches
- La réfection de la chaussée rue des Eglantiers
- Le lancement de la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales rue Aristide Briand
- L'apaisement de la circulation rue de la Plaine et rue Pierre Sépard

13. Des travaux de maintenance et un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) à la hauteur des enjeux

Grâce à la stratégie financière mise en place depuis plusieurs années par la commune un niveau d'investissement solide a pu être maintenu en 2022.

En 2022, de nombreux travaux d'entretien courant ont été réalisés dans les écoles, les gymnases, les parcs, les voiries, les bâtiments municipaux...

Pour 2023, le patrimoine communal doit continuer à être entretenu et amélioré afin d'assurer un bon accueil des usagers mais aussi garantir de bonnes conditions de travail des agents. Ainsi, les crédits affectés à la maintenance de nos équipements et espaces publics sont portés à 3,3 millions d'euros.

Les crédits budgétaires en investissement consistent également en la mise en œuvre d'opérations de construction ou de rénovation au service des habitants de la Ville, inscrites dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

En 2022, la Ville a réalisé pour la collectivité, notamment les investissements suivants :

- La première phase de la Réhabilitation du Gymnase Romain Rolland
- La végétalisation et la désimperméabilisation de la place du marché du Donjon
- Les études pour le lancement de la végétalisation des cours d'écoles
- L'implantation en cours de 30 nouvelles caméras de vidéoprotection
- La troisième phase d'implantation des 450 supports vélos
- La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie

Les opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement pour 2023, dans la continuité de 2022, sont les suivantes :

- La seconde phase et l'achèvement de la Réhabilitation du Gymnase Romain Rolland
- La réalisation d'un Plan Leds au sein de toutes les écoles, des six gymnases et du parc des Sports
- La seconde phase de rénovation de la halle du marché couvert du Donjon
- Les derniers travaux liés à la rénovation de la cuisine centrale intercommunale située à Perray-Vaucluse
- Le lancement de la maîtrise d'œuvre relative au réaménagement et la végétalisation du Parc Pierre et du Parc de la Châtaigneraie
- Le lancement de la réhabilitation de la crèche du Parc
- La rénovation partielle du Conservatoire
- L'agrandissement du Dojo Bailo et le financement d'une étude pour la création d'une salle de musculation
- Le lancement de la végétalisation des cours d'école
- Le lancement des études pour la création d'un centre social au sein du quartier Saint-Hubert
- La réalisation des études pour la rénovation de l'ex médiathèque Mauriac
- La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie

B. STE GEN VILLE D'APPRENTISSAGE ET D'EPANOUISSEMENT

Accompagner les jeunes Génovéfains, c'est œuvrer pour permettre à chaque enfant, de grandir et de s'épanouir dans un cadre à la fois bienveillant et sécurisant, sur tous les temps de l'enfant et de la jeunesse (scolaire, périscolaire et extra-scolaire). C'est aussi leur permettre de découvrir et de pratiquer le sport, la musique, les arts ; proposer un accompagnement scolaire individualisé pour éviter le décrochage. C'est enfin proposer des actions qui permettent aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir au monde, aux enjeux de la citoyenneté, de leur donner les moyens de construire leur parcours d'engagement et d'émancipation.

1. L'accompagnement des jeunes génovéfains dès la Petite Enfance

La ville propose des modes d'accueil permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, tout en garantissant à leur enfant protection, bien être,

épanouissement dans un environnement sécurisant adapté à leur rythme, à leur développement psychomoteur et affectif.

Les structures Petite Enfance bénéficient depuis la fin de l'année 2021 de la labélisation crèche à vocation d'insertion professionnelle : 15% des places sont réservées pour soutenir l'accueil des jeunes enfants et favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés de l'emploi, notamment les mères isolées. Ces accueils mettent en évidence les bienfaits de l'accueil des enfants dans les crèches et de réduire les inégalités liées à la précarité des familles.

Les structures Petite Enfance accueillent régulièrement des enfants porteurs de handicap. La ville dispose d'un poste supplémentaire d'agent petite enfance pour accompagner ces enfants au quotidien.

De plus, un travail en partenariat avec la Maison Départementale des Solidarités permet d'accueillir des enfants dans le cadre de soutien à la parentalité pour aider les familles les plus en difficultés.

Un partenariat avec le conservatoire de musique de la ville permet aux enfants et aux professionnelles de bénéficier d'ateliers de sensibilisation au plaisir du monde sonore dans l'ensemble des services Petite Enfance. (EAJE, RPE).

2. Un projet éducatif de territoire pour répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain

L'investissement de la ville sur le volet éducatif va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus global : celui d'un projet éducatif de territoire qui vise à fixer un cadre et donner une impulsion partagée aux actions éducatives portées sur notre ville, sur tous les temps de l'enfant et des jeunes. 2022 ayant été placée sous le signe du renouvellement de notre PEDT et de notre plan mercredi (élargissement des âges concernés : 3 – 25 ans, intégration de toutes les problématiques contribuant à l'éducation : bâtiments, communication, tarification, procédures administratives, contenus pédagogiques, relations entre partenaires, place des parents ...), cette année verra la mise en œuvre des premières orientations : harmonisation tarifaire plus accessible, harmonisation des procédures administratives entre le service Enfance et les services Jeunesse et Sport, renforcement des temps d'échanges avec les représentants des parents d'élèves, mise en place d'un comité de pilotage multipartenaires (au sein de la Caisse des Ecoles), articulation des différents groupes de travail (Cité Educative, Plan Rixe, Contrat Global de Territoire ...) pour répondre aux objectifs du PEDT, création de nouveaux groupes d'accompagnement à la scolarité hors géographie prioritaire, lancement de groupes de travail concernant « l'inclusion des 3-12 ans », de « l'accompagnement parental », « la prévention et l'éducation aux écrans », « la transition petite-enfance/maternelle » et « le temps méridien dans sa globalité » ou encore l'amélioration des supports de communication du service Enfance/Scolaire ou la création d'un « tiers-lieu Jeunesse ».

La crise sanitaire nous conduit plus que jamais à devoir penser avec inventivité « l'école d'après » : une école qui rompt avec les inégalités sociales et familiales ; une école qui permet d'accéder à l'altérité et à un « sens commun partagé » ; une école ouverte sur son territoire et inscrite dans son temps. Les crédits fléchés sur l'équipement numérique des écoles répondent à ces attentes : d'ici la fin de l'année scolaire 2023, près des $\frac{3}{4}$ des classes élémentaires de la ville seront équipées d'un vidéo- projecteur relié à un ordinateur (en complément des 5 nouvelles classes mobiles et de la mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail, en élémentaire, facilitant la communication entre les enseignants et les familles sur 2022).

Enfin, les évolutions réglementaires concernant notamment la restauration scolaire (tri des biodéchets à la source en 2024, suppression du plastique en 2025) nous incitent à engager des

démarches dans l'évolution des organisations, des équipements et des pratiques quotidiennes pour les enfants et les agents.

3. Un label Cité éducative et un Contrat Global de Territoire pour consolider et amplifier notre ambition éducative

En janvier 2022, la ville a obtenu le label Cité éducative pour trois années, dans le cadre d'un dossier déposé avec les villes de Saint-Michel-sur-Orge et de Fleury-Merogis. Ce sont 300 000€ par an supplémentaires qui sont fléchés sur les territoires de la politique de la ville. Ce label est la reconnaissance par les services de l'Etat de la nécessité d'intensifier la prise en charge à partir de 3 ans et jusqu'à 25 ans des problématiques éducatives, de la parentalité et de prévention de la délinquance sur nos territoires.

27 projets ont été retenus et mis en œuvre sur cette année scolaire 2022-2023. Un nouvel appel à projet sera lancé courant avril pour l'année scolaire 2023-2024.

Plusieurs projets porteront sur les échanges entre écoles des trois villes autour des thématiques culturelles, sportives, environnementales ou de climat scolaire. Ces projets intercommunaux se déclineront également entre les services jeunesse, les accueils de loisirs, les équipes de Réussite Educative ou les Accompagnements à la scolarité des trois villes. Sera également étudié la faisabilité de coordonner et élargir les actions en direction de l'orientation et de l'insertion des jeunes ou de programmer des formations inter partenariales et intercommunales.

La spécificité de notre « Cité Educative » (3 villes), cas de figure existant pour deux « Cités » en France, entraîne des moyens financiers importants concernant les déplacements (30% des dépenses). Une négociation sera entamée pour obtenir l'augmentation de l'enveloppe de l'Etat en direction de ce label.

En complément de ce label, la ville vient de signer un Contrat Global de Territoire (CTG) avec la CAF. Ce contrat réunit plusieurs anciens dispositifs de la CAF afin de rendre plus cohérent le soutien financier de la CAF pour le maintien et le développement des services aux familles. 6 grands axes ont été définis : adapter l'offre d'accueil concernant la petite enfance, développer la politique enfance en permettant la mixité des publics, créer une dynamique collective pour enrichir les liens en direction de la jeunesse, tisser des liens avec les parents, créer un centre social favorisant l'animation de la vie sociale et renforcer la coordination entre les dispositifs et les acteurs pour un meilleur accès aux droits.

4. Favoriser les actions sportives, culturelles et citoyennes et renouveler l'offre périscolaire et extra-scolaire

L'accès aux pratiques artistiques, sportives et la formation à la citoyenneté sont soutenus par la ville via les interventions des dumistes et des éducateurs sportifs sur le temps scolaire et périscolaire ainsi qu'à travers une programmation spécifiquement dédiée au jeune public. A titre d'exemple, 100% des écoles élémentaires, soit 100 classes sur 127, bénéficient de séances sportives encadrées par les 6 éducateurs sportifs de la ville.

De plus les jeux sportifs et les pratiques sportives sont des supports privilégiés pour sensibiliser à des enjeux de société. Aussi, la programmation du service des sports sera rythmée par l'échéance des jeux olympiques de 2024 et portera des projets questionnant l'égalité femmes-hommes dans le sport ou encore valorisant des sportifs aussi performants qu'engagés en dehors de leur pratique.

Une partie des interventions des Educateurs sportifs du service des sports en direction des accueils de loisirs va être réorientée vers le temps extra-scolaire pour développer des activités durant les vacances.

5. Elargir les missions et le positionnement de la Caisse des Ecoles

La Caisse des Ecoles est principalement connue pour son Programme de Réussite Educative. Toutefois, cet établissement est également un espace d'échanges entre tous les partenaires éducatifs (dont les parents et les associations), un point d'entrée pour toutes les familles rencontrant une difficulté sociale ou éducative et un coordinateur des actions éducatives notamment autour des temps de transition de l'enfant ou de l'accompagnement à la parentalité.

Ainsi, la Caisse des Ecoles a fait évoluer ses statuts pour élargir son périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire génovéfain et permettre à la communauté éducative d'adhérer et ainsi être représentée au sein du Comité de la Caisse des Ecoles à travers 8 « représentants des adhérents » élus. Enfin, ce renforcement de la démocratie participative permettra un regard transversal sur le nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT) puisque le Comité de la Caisse des Ecoles devient le comité de pilotage du PEDT.

Au-delà de ces évolutions structurelles, la Caisse des Ecoles va développer en 2023 des actions autour de la transition petite-enfance/maternelle, renforcer les actions d'accompagnement à la scolarité et lancer une réflexion autour des questions linguistiques.

6. Soutenir et élargir les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité

La Caisse des Ecoles pilote directement le dispositif de Réussite Educative (RE) et, de manière fonctionnelle, le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ces dispositifs complètent l'ambition de la Ville pour l'Education en proposant un parcours individualisé aux enfants en situation de fragilité.

En 2023, le CLAS sera rattaché complètement à la Caisse des Ecoles (RH et financier) afin de fluidifier les parcours et bénéficier des évolutions statutaires de la Caisse des Ecoles.

Ainsi, un à deux groupes CLAS, hors géographie prioritaire politique de la ville vont être créés.

De plus, malgré une baisse de la dotation de l'Etat sur ces dernières années, la Caisse des Ecoles a renforcé ses actions à destination des collégiens via des temps de prise en charge pour travailler sur la motivation, la posture scolaire et l'orientation. L'expérimentation de sessions de prise en charge des collégiens décrocheurs sur le temps scolaire est maintenant pérennisée.

Enfin, dans le cadre du label « Cité Educative », une réflexion va être lancée pour faire évoluer les actions « lire c'est chouette » en « ateliers envol » harmonisés sur les trois communes de la Cité Educative (soutien renforcé autour de la lecture et de la prise de parole) à destination des CP.

Dans un contexte de précarisation et d'accentuation des difficultés, ces dispositifs sont indispensables pour accompagner les écoliers, les collégiens et leurs familles.

7. Le Conseil Municipal des Enfants

Le premier Conseil Municipal des Enfants a été installé à l'automne 2018. Il réunit 44 élèves des CM1 et CM2. Après trois ans de fonctionnement, cette instance participative est devenue un espace

de construction de l'engagement qui s'investit sur des sujets identifiés par les enfants : respect de l'environnement, solidarité, lutte contre le harcèlement.

Le CME renforce sa structuration. Ainsi, les jeunes élus travailleront sous trois formes : actions et projets incontournables et structurels obligatoires (commémorations, cycle de visites ...), autour de sollicitations par les services municipaux ou les associations et autour de leurs propres propositions issues de leurs professions de foi.

Ainsi, le CME est sollicité autour de l'atlas de la biodiversité, du challenge « 1000 livres, 1000 poèmes pour la Cité » ou l'égalité femmes-hommes.

Les jeunes élus vont également formaliser le programme de travail de l'année en priorisant leurs idées et élaborant leur faisabilité technique et financière avant de pouvoir le présenter devant les élus adultes.

Dans le cadre du label « Cité Educative », les CME de ST Michel-sur-Orge et Ste Geneviève-des-Bois engagent une réflexion visant à développer des actions communes.

8. Agir en faveur de l'accès à l'autonomie et de l'engagement des jeunes ; prévenir les tensions entre jeunes

La situation des jeunes (12-25 ans) de notre commune est particulièrement hétérogène.

Dans le cadre de son projet jeunesse, la ville amplifie son action à destination principalement des 14-20 ans par la création d'un tiers-lieu jeunesse. Les acteurs du territoire se mobilisent pour proposer une nouvelle offre multi-partenariale d'accueil et d'accompagnement des jeunes sur le territoire.

Cet équipement a pour vocation d'accueillir, accompagner et soutenir les jeunes de 15 ans et plus par un accompagnement à 360°. En nous appuyant sur les ressources locales, ce « tiers-lieu » jeunesse proposera de nouveaux espaces permettant une approche globale du parcours jeune aussi bien sur des enjeux d'orientation/insertion, d'accès aux droits, aux loisirs ou d'autonomie.

La Ville poursuit son engagement auprès des jeunes et des génovéfains pour endiguer les phénomènes de violence qui traversent le territoire.

Convaincue que la réussite d'une politique de prévention de la délinquance doit passer par une approche globale et partagée de l'ensemble des acteurs, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'est attachée sur le dernier trimestre 2021 à rassembler et fédérer les ressources locales, réaliser un diagnostic des actions et des acteurs qui contribuent à la politique de prévention et conduire une enquête sur les habitudes et loisirs hors temps scolaire des jeunes Génovéfains.

Ce travail d'analyse des besoins et de priorisations a abouti à la création et au recrutement d'un coordinateur prévention et initiatives jeunes qui a pour mission de conduire une stratégie locale de prévention en co-construction avec les partenaires locaux. Cette ressource supplémentaire permet d'articuler de manière plus efficace les actions actuelles visant à prévenir les tensions entre jeunes du territoire et des villes voisines. Ce travail partenarial et de coordination s'est traduit par la réalisation d'une feuille de route partagée entre les services jeunesse des trois villes. Dans une réelle dynamique d'aller vers, le coordinateur prévention jeunesse s'attache à construire avec l'ensemble des ressources du territoire des parcours individualisés pour les jeunes identifiés lors des différentes cellules de veille. Le coordinateur prévention et initiatives jeunes travaille également de manière privilégiée avec le service Réussite éducative et les collèges du territoire sur les actions visant à lutter contre le décrochage scolaire

De plus, le fonctionnement et l'organisation de ce pôle propose également une approche favorisant l'expression et l'implication des jeunes afin de favoriser la co-construction de projets,

l'accompagnement d'initiatives individuelles ou collectives, le développement de l'esprit critique et valoriser toutes les formes d'engagement.

La ville de Sainte Geneviève promeut et soutient les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes comme le service civique ou le bénévolat avec « Tremplin citoyen » porté par le Conseil départemental. Ce dispositif a été amplifié sur la ville avec le « Pass jeunes citoyens » dont 290 jeunes génovéfains ont déjà bénéficié.

Enfin, animer le territoire en dehors des équipements municipaux est également un enjeu partagé par l'ensemble de la direction jeunesse et sports. Ainsi, la direction développera les animations dites « hors les murs » pour aller à la rencontre, valoriser les pratiques auto-organisées sur les espaces de proximité en libre accès, favoriser l'appropriation positive de l'espace public.

C. RENFORCER LA SOLIDARITE POUR LES GENOVEFAINS LES PLUS FRAGILES

1. Le Centre Communal d'Action Sociale

La crise sociale et économique sans précédent que nous avons connu avec la pandémie du COVID 19, ajoutée à la crise énergétique de 2022, a mobilisé et mobilise pleinement les services sociaux de la ville qui œuvrent pour accompagner les publics les plus fragiles.

En 2023, le CCAS continuera de bénéficier d'un soutien important de la commune pour accompagner individuellement et collectivement les Génovéfains. Il continuera de dédier un fonds d'aide sociale facultative destiné à apporter une aide financière ponctuelle, sous forme de don ou d'avance remboursable, aux Génovéfains rencontrant des difficultés d'ordre matériel en lien avec l'alimentation, le logement, l'énergie, la santé, l'insertion, la mobilité. Ces aides continueront d'être accordées dans le cadre d'une commission (permanente) et sur la base d'un règlement.

Certaines aides continueront d'être accordées au titre de « l'Urgence » dans le cadre de l'activité quotidienne des travailleurs sociaux. **L'accueil social inconditionnel restera une priorité** afin d'assurer une évaluation sociale du demandeur, quelle que soit sa demande, sa situation, pour en apprécier le caractère d'urgence et l'accompagner de façon adaptée vers le bon interlocuteur.

En parallèle, pour répondre aux objectifs visant à développer l'autonomie et accompagner les Génovéfains pour leur permettre d'être les propres acteurs de leur parcours de vie, les engagements seront poursuivis :

- L'accès aux droits
- L'inclusion numérique (atelier de découverte et d'initiation, orientation vers l'Espace France Service, écrivain public)
- La prévention et la promotion de la santé (complémentaire santé, Octobre Rose, Mois sans tabac, santé mentale)
- Le logement (évolution de l'appartement pédagogique, commission locale des impayés locatifs et suivi des expulsions locatives en lien avec la Préfecture)
- La précarité énergétique (informations collectives sur les économies d'énergies, traitement des signalements EDF, groupement de commandes, formation sur la précarité énergétique et Prime éco-logis)
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes (aide aux étudiants boursiers, soutien à

- l'action Pass'Jeunes citoyens, participation au FDAJ)
- La lutte contre l'isolement (plan canicule, Culture du Cœur, portage de repas à domicile)
- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (actions avec l'association HEHOP, programme d'actions grand public comme celle proposée le 25 novembre 2022 et formation pour les professionnelles avec le Centre de ressources Hubertine Auclert). Depuis 2018, le CCAS a rejoint le réseau local intercommunal et inter-partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce réseau offre également un espace Ressources et Formation pour les professionnels du CCAS.

Une attention particulière continuera d'être portée aux habitants des quartiers définis « POLITIQUE DE LA VILLE » déjà fragilisés : le quartier des Aunettes, inscrit dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville depuis 1992, rassemble presque la moitié de la population de Cœur d'Essonne Agglomération relevant de la géographie prioritaire et 16,9% de la population de la commune dont 40% ont des revenus inférieurs ou égaux au seuil de pauvreté (seuil INSEE). Aussi, le quartier de la Grange aux cerfs (*aussi appelé la Résidence de L'Épicéa ou Résidence du commissariat ou Les Siroliers* et retenu dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville depuis 2014) compte + de 1200 habitants et un taux de pauvreté à 36.8 % en 2021.

En soutien aux acteurs essentiels de la solidarité sur notre commune : L'épicerie sociale l'Escale continuera d'être soutenue avec une subvention adaptée à un fonctionnement conforme aux objectifs d'une épicerie sociale, tels qu'ils sont définis par l'ANDES (association nationale des Epiceries Sociales).

Pour renforcer le dynamisme partenarial sur le territoire et mener à bien des projets permettant de répondre aux besoins des Génovéfains, le CCAS continuera de travailler aux côtés de ses partenaires :

- Le partenariat avec l'association de juristes **Nouvelles Voies** sera poursuivi pour apporter un soutien et conseil d'ordre juridique mais également aider dans la constitution de dossiers administratifs complexes (des dossiers de surendettement, ASPA...). Une permanence hebdomadaire sur rendez-vous a lieu au CCAS.
- **En collaboration avec la CAF**, des permanenciers reçoivent sur rendez-vous téléphoniques à raison de deux ½ journée par semaine (5 rdv par permanences) pour le traitement des dossiers administratifs complexes.
- Une **permanence d'écrivain public** continuera d'être assurée toutes les semaines (depuis septembre 2021). Deux bénévoles se relaient pour recevoir les usagers nécessitant un soutien dans leurs démarches administratives : constitution de dossiers, rédaction de courrier, etc. L'un continuera d'alterner ses permanences avec l'Espace France Service tous les 15 jours.
- Le lien avec l'Espace France Service : Déterminant pour le suivi de certains dossiers, les travailleurs sociaux du CCAS continueront d'assurer des liens permanents avec les agents de l'EFS.
- L'isolement des personnes âgées restant aussi une priorité pour le CCAS : **l'association Vivre Ensemble et le Conseil des Sages continueront d'être soutenus** dans leur fonctionnement.

Le CCAS a été au cœur de la crise sanitaire et continue d'être au cœur de la crise énergétique : Le registre des personnes vulnérables continuera d'abonder le registre du plan canicule déjà existant, comme outil de veille au bien être des plus fragiles, grâce au maintien de la Cellule d'appels des bénévoles en direction des plus isolés.

Plan GRAND FROID et PLAN CANICULE : Le CCAS restera mobilisé et mettra en 2023, comme les années précédentes, tout en œuvre pour assurer la coordination du Plan grand froid et du Plan canicule en réponse aux requêtes de la Préfecture pour aider les plus fragiles dans les moments de tensions climatiques. Aussi, comme proposés au cours de l'été 2022, des ESPACES FRAICHEUR pourront être aménagés dans des bâtiments communaux.

2. LE SECOURS GENOVEFAIN : FAIRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE

En 2021, dans le cadre de sa politique visant à développer les Solidarités, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a proposé un nouveau modèle d'Action Sociale autour de 4 grands axes que sont la lutte contre la Précarité, la Jeunesse, Prévention et Aide à la parentalité, la Lutte contre l'isolement et le Handicap, Ateliers d'avenir et ville inclusive) reposant sur une forte coopération entre les institutions et les associations, et sur la participation de chaque citoyen à l'effort de solidarité porté par la collectivité.

Tout au long de l'année 2021/2022, des groupes de travail se sont constitués sur la base d'un diagnostic commun : millefeuille partenarial, manque de connaissances et d'informations sur les rôles de chacun mais volonté de travailler ensemble et mieux. Des échanges riches entre partenaires, de + en + nombreux au fil des réunions et une satisfaction des participants ont conclu cette année d'échanges. En 2023, le CCAS continuera d'organiser les groupes de travail visant à enrichir la connaissance des partenaires autour de thématiques et programmer des actions communes.

Issu de cette réflexion, une subvention départementale a été sollicitée pour la création d'un service de transport à la demande à destination des séniors et personnes en situation de handicap, des collectes alimentaires et thématiques ont été organisées, un événement grand public autour des violences faites aux femmes a été organisé le 25 novembre 2022 et des passerelles régulières ont été créées pour fluidifier les partenariats visant un meilleur accès au droit.

En parallèle, la ville a adopté en 2022 les statuts et le règlement de la réserve citoyenne pour répondre aux besoins des Associations du territoire en termes de bénévolat.

A travers le déploiement de sa réserve citoyenne, la ville souhaite s'engager pour accompagner les associations génovéfaines et développer des actions grâce à un vivier de bénévoles réunis autour de l'intérêt général et des valeurs de solidarités.

3. Bien vieillir à Ste Geneviève : Agir pour lutter contre l'isolement de nos séniors et anticiper le vieillissement de la population par des politiques publiques adaptées à la diversité des situations.

Véritable atout d'attractivité de la ville et plébiscitée par les nombreux séniors-usagers de nos services, la politique municipale en faveur des séniors génovéfains se poursuivra avec la nécessité de répondre aux besoins et aux enjeux du Bien Vieillir. Dans un contexte de vieillissement de la population à l'échelle nationale (les plus de 65 ans, un cinquième de la population française en 2020, représenteront près de 30 % à partir de 2050), il sera question en 2023 de poursuivre nos actions pour garantir une meilleure prise en compte des besoins du public senior : des jeunes retraités actifs aux séniors en perte d'autonomie. Le lien social, la dynamique citoyenne ainsi que les services proposés aux séniors seront poursuivis dans un esprit de bonne gestion pour réduire au maximum l'impact de l'inflation.

C'est pour cela que la Ville de Sainte Geneviève poursuivra une politique volontariste envers les séniors, en privilégiant leur inclusion, leur autonomie et en allant le plus loin possible dans leur

maintien à domicile. En agissant tant sur l'accompagnement à l'autonomie que sur le service de portage de repas à domicile par exemple, (+ 28 778 repas livrés en 2022) ou le Service de Soins Infirmiers à Domicile, la Ville continuera de proposer une grande diversité de services pour garantir à toutes et à tous des prestations adaptées à son besoin. Le POLE SENIOR, véritable guichet unique créé en 2021, est l'outil opérationnel pour y répondre et apporter des réponses concrètes aux différentes problématiques du vieillissement et de la vie quotidienne des plus âgés : accompagnement à l'adaptation du logement et de la perte d'autonomie, conseils-santé, aide aux transports, animations variées, portage de repas, etc...

Aussi, avec une augmentation du nombre de Séniors à Ste Geneviève, la Municipalité fait le choix de maintenir un haut niveau d'activités et d'animations à des tarifs abordables : sorties culturelles, animations ludiques et festives, voyages, divertissement et loisirs. Tout au long de l'année, la ville propose, accompagne, soutient et organise de nombreuses animations pour favoriser les rencontres, l'échange et ainsi lutter contre l'isolement.

Dans la mesure où l'avancée en âge accroît la consommation de soins, le **Service municipal de Soins Infirmiers à Domicile** participe de l'attention portée par la Municipalité à ses séniors les plus fragiles. *Voir infra : ROB SPECIFIQUES SSLAD*

4. Agir au quotidien contre toutes les formes de discriminations

La Ville veut résolument agir pour faire vivre les valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et le principe de Laïcité. Cet objectif passe par la lutte contre les inégalités qu'elles soient sociales, liées au genre, au lieu de résidence, à une situation de handicap...

Parallèlement à toutes les actions éducatives et citoyennes menées dans les écoles et les structures jeunesse de la Ville, Le festival républicain est un temps festif et citoyen inédit dans le département de l'Essonne. Une nouvelle formule sera mise en place en proposant des spectacles, conférences, ateliers, films tout au long de l'année à destination de tous les publics et plus particulièrement de la jeunesse. Il permet de mettre à l'honneur les valeurs de la République, de paix, de laïcité, de citoyenneté et de tolérance.

5. POUR LA SANTE DES GENOVEFAINS : LA VILLE, UN TERRITOIRE PERTINENT POUR AGIR SUR LES QUESTIONS DE SANTE PUBLIQUE

La santé des Génovéfains et la prévention sont essentielles pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois. Dans le cadre des enjeux de santé publique auxquels les collectivités locales sont confrontées dans un contexte économique et social dégradé, et qui renforce la nécessité de réfléchir collégialement sur la mise en place des politiques publiques de santé, les villes constituent des acteurs clés et un échelon de proximité pertinent, disposant d'une pluralité de leviers pour agir sur une partie des déterminants de santé.

Après s'être pleinement impliquée pleinement dans la stratégie vaccinale nationale pendant la crise sanitaire en 2020/2021, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois continue de s'engager autour des grands enjeux de santé publique à destination du grand public comme auprès de publics cibles : MARS BLEU, OCTOBRE ROSE, MOIS SANS TABAC, MOVEMBER, SEMAINE DE L'AUDITION, SEMAINE DES AIDANTS, PREVENTION DE LA MALADIE DE PARKINSON, DES AVC, PREVENTION DU VIH et DU CANCER DU COL DE L'UTERUS.

Avec la création du service municipal, LE POLE SANTE, la ville continuera de développer des actions de prévention dans une démarche « aller vers » auprès du public génovéfain, aux côtés des partenaires-santé du territoire, comme la CPTS, la Ligue contre le Cancer, le Centre régional de Dépistage des Cancers, la CPAM ainsi que les pharmacies et professionnels de santé du territoire.

Aussi, la ville est partenaire du Don du sang. Elle est d'ailleurs labellisée Commune Donneur pour l'accueil, le confort et l'accessibilité des collectes de sang organisées dans la commune.

LE CMPP : un outil essentiel pour la santé mentale des 0-20 ans : Unité d'accueil et de coordination pour des soins psychiatriques en milieu ouvert, offrant prévention, diagnostic et soins ambulatoires, le CMPP de Sainte-Geneviève-des-Bois accueille des enfants et leurs familles aux difficultés variées et de plus en plus lourdes. Au sortir d'une crise sanitaire qui a produit, pendant ses différents confinements, des dommages psychiques importants chez les plus jeunes, la ville continuera de proposer une offre de soins aux problématiques de santé mentale des plus jeunes.

En 2023, le CMPP va s'engager dans la négociation d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) conclu entre l'ARS et les établissements médicosociaux tel que le CMPP) avec une signature prévue au 1^{er} janvier 2024. La conclusion d'un CPOM entraînera le passage à une tarification en EPRD. Il marque donc le passage d'un système de pilotage par dépenses à un pilotage par ressources, ce qui supprime les négociations budgétaires annuelles. *Voir ROB joint*

Création d'un Pôle Médical à Perray-Vaucluse

Depuis plusieurs années, la ville est engagée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé pour permettre la création d'un Centre de Consultations et de Soins Urgents (CCSU) sur le site de Perray-Vaucluse.

Cet engagement s'est matérialisé notamment par l'acquisition d'une parcelle par la commune. La Covid-19 et la gestion quotidienne de la crise sanitaire ont eu un impact sur le calendrier de réalisation de ce projet.

Mais ce report est aussi synonyme de bonnes nouvelles. En effet, la ville a continué de travailler activement aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, et de plusieurs opérateurs comme l'hôpital Jacques Cartier de Massy.

Et désormais, c'est un projet bien plus vaste qui est entrepris pour une ouverture annoncée d'ici quelques années. Au-delà du centre de consultations et de soins urgents, c'est tout un plateau technique d'imagerie avec IRM et scanner qui verra le jour.

Ce projet de pôle médical permettra d'attirer de nombreux médecins généralistes et spécialistes à Sainte-Geneviève-des-Bois. Dans un contexte où les déserts médicaux se multiplient en Île-de-France, c'est une opportunité inédite offerte à notre commune de disposer d'une offre de santé de qualité.

Implantation d'une unité « Hospitalisation de Jour » pour la spécialité d'Endocrinologie-Diabétologie au cabinet médical du Donjon

La crise sanitaire COVID a été une opportunité de mise en place de solutions innovantes pour le suivi et l'accompagnement de patients atteints de maladies chroniques. Comme souvent, le diabète est un exemple emblématique de ces nouvelles organisations. Le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) a, ainsi, pu mettre en place une structure « hors les murs », dédiée à la prévention dans le domaine du diabète. Cette nouvelle organisation répond à plusieurs objectifs :

- « Aller vers » les jeunes du territoire pour éviter le non-recours aux soins

- Proposer un parcours de soins coordonné pour préparer au mieux les adolescents ayant un diabète de type 1 à la transition vers l'âge adulte
- Ouvrir l'hôpital sur tous les acteurs du territoire pour proposer aux jeunes ayant un diabète de type 1 une prise en charge globale
- Utiliser au mieux les capacités hospitalières tout en offrant une prise en charge pluridisciplinaire coordonnée
- Miser sur la prévention pour éviter les hospitalisations
- Offrir des conditions d'exercice aux professionnels de santé dans un contexte de tensions sur les ressources humaines

Une nouvelle structure est étudiée par le CHSF et l'ARS au sein des locaux du cabinet médical du Donjon situé avenue Jacques Duclos. Ces locaux qui appartiennent à Cœur d'Essonne Agglomération qui a donné un accord de principe pour un partenariat de le cadre de l'installation de cette nouvelle unité d'hospitalisation de jour.

Enfin, en 2023, la Ville formalisera sa dynamique locale en matière de santé publique dans un Contrat Local de Santé.

6. Continuer de soutenir les associations

Présentes dans les champs du sport, de la Solidarité, de la Culture, de l'engagement citoyen ou humanitaire, les associations génévéfaines jouent un rôle essentiel dans l'implication des citoyens pour répondre à des besoins d'utilité sociale afin d'améliorer la qualité de vie et la solidarité de la commune.

Malgré les contraintes financières auxquelles la ville doit faire face et forte d'un service municipal spécifiquement consacré à la vie associative, la Municipalité a fait le choix de maintenir un haut niveau d'accompagnement des associations génévéfaines qui œuvrent aux côtés des services municipaux et des partenaires institutionnels à l'animation de la ville. La ville continuera de leur apporter son soutien, tant du point de vue logistique que financier.

Au sortir de la crise sanitaire et au cœur de la crise énergétique dont les effets pèsent déjà sur le fonctionnement des locaux municipaux mis à disposition des associations pour y organiser leurs activités associatives, la ville continuera en 2023 de porter une attention particulière à l'ensemble du secteur associatif pour continue de faire vivre la richesse du tissu associatif génévéfain.

D. VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE ENSEMBLE

L'action culturelle de la collectivité se structure autour de 4 enjeux forts :

- Proposer à tous les publics l'accès à une pratique artistique et à la diffusion culturelle,
- Faire de la fréquentation des lieux culturels et de la pratique un outil au service du lien social,
- Travailler en réseau et en partenariat avec les associations, l'Education Nationale et les artistes en résidence,
- Favoriser la diffusion hors les murs, tout particulièrement dans les quartiers prioritaires.

Plusieurs lieux permettent la pratique et la diffusion : le conservatoire, au sein du centre artistique R. Noureev, la salle Gérard Philipe, le « Melting Son » géré par le conservatoire depuis septembre 2021, la salle de danse Arthur Mitchell inaugurée en octobre 2018 en collaboration avec la MJC et

la Piscine d'en Face. Cette offre s'est enrichie en septembre 2021 avec l'inauguration de la salle d'exposition Jacques Brel, la réouverture du cinéma des 4 Perray et l'inauguration de la médiathèque Olivier Léonhardt en octobre 2022.

1. Le centre artistique R. Noureev

Le conservatoire de la ville – centre artistique R. Noureev – classé « conservatoire à rayonnement communal » par le ministère de la Culture, est un lieu incontournable de la vie culturelle et artistique qui propose un panel d'enseignements diversifiés (plus de 19 instruments pratiqués, des ensembles et orchestres, 4 esthétiques en danse, un cursus théâtre, les arts plastiques) et travaille en partenariat avec les écoles et collèges (comme le projet BD Blues). C'est aussi un lieu ouvert sur son territoire : Fête de la musique, partenariat avec le théâtre de Brétigny (parcours du spectateur), l'EMC, le projet « ethnofonik »

Le nouveau projet d'établissement qui couvre la période 2020-2026 s'articule autour de 3 grands axes de développement :

- Un établissement qui rayonne sur son territoire
- Un établissement inscrit dans son temps, son époque
- Un établissement vecteur de développement humain et social

L'année 2023 sera marquée par les animations liées au 20 ans de la mort de Noureev, portées par l'ensemble du pôle culturel, et par la création de « La nuit de ses arts » au printemps 2023.

D'autre part de nombreuses associations culturelles, dont Renaissance et Culture et la MJC œuvrent en complémentarité de l'offre proposée au centre artistique permettant de proposer aux génovéfains des cours de danse, peinture, musique...

2. Une offre culturelle qui s'enrichit, des actions nouvelles hors les murs

En complément de la saison culturelle et de la programmation de la Piscine d'en Face, l'action culturelle sur la ville a pris une nouvelle dimension à travers de nouveaux temps forts : les journées du patrimoine, la médiation autour des expositions, des partenariats avec le cinéma des 4 Perray aussi bien pour les enfants, les jeunes que pour les séniors, le soutien à des compagnies en résidence comme la Cie Sabdag et Nue comme l'œil, les partenariats avec le Théâtre Brétigny, le Centre d'art contemporain de Brétigny, l'Espace Marcel Carné et la Scène nationale de l'Essonne

3. La Piscine d'en Face : lieu de vie innovant et collaboratif

La ville a procédé à la réhabilitation de l'ancienne piscine municipale afin de permettre la création d'un lieu d'activité solidaire occupé par des entreprises, des associations, des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. "La piscine d'en face" a ouvert ses portes au public en février 2019.

La piscine d'en face est un lieu affecté à une activité d'intérêt général et rassemble des acteurs du bassin de vie qui souhaitent mettre en commun leurs expériences, leurs savoirs-faires, leurs moyens ou leur disponibilité en temps, pour créer une synergie et participer à l'animation pluriculturelle de cet espace pour les résidents et les Génovéfains.

Au sortir de la crise sanitaire, la ville a décidé de réaffirmer l'intérêt général attaché à la Piscine d'en Face en reprenant la gestion directe du lieu.

Par ailleurs, la mobilisation du lieu et de ses résidents dans le cadre de la programmation de nombreux événements culturels, la création du Dansarium témoignent de la vocation culturelle de ce lieu, comme lieu de résidence, de création et de diffusion. Un festival de musique dédié à

L'inclusion des personnes par la culture sera organisé aussi par le résident Accord Majeur avec le soutien de la ville.

Les partenariats et projets continueront à se développer afin de défendre les valeurs principales du projet autour de l'ESS qui constituent la base intrinsèque du projet : développement durable, insertion, emploi, innovation, accès à la culture pour tous, accès aux droits au public en situation de handicap...

4. Une ville qui porte haut la pratique sportive et les valeurs du sport

Avec plus de 5000 licenciés et le plus important club omnisport de l'Essonne (SGS), Sainte Geneviève des Bois est résolument une ville sportive qui excelle au plus haut niveau dans des disciplines comme le Judo, le Football ou le Triathlon. Le sport pour tous, le sport loisir et sport santé sont aussi fortement soutenus par la municipalité. Le service municipal des sports est l'interlocuteur quotidien du tissu sportif local et organise des actions auprès des différents publics : les séniors (Géno'gym séniors), les scolaires (interventions dans les écoles élémentaires), le périscolaire (temps midi dans les écoles et les collèges), l'extrascolaire (école Génosports, Les vacances sportives, les Génolidays). Les éducateurs sportifs municipaux portent dans toutes leurs actions les valeurs d'un sport éducatif, particulièrement l'égalité, la mixité, la coopération, la persévérance, le lien familial.

Des investissements importants pour les sportifs génovéfains

Après le gymnase Raymond Poulidor, c'est au gymnase Romain Rolland de finir sa réhabilitation en 2023. Les travaux portent sur la structure du bâtiment avec la redéfinition des espaces, la reprise de la toiture, des façades. Une mezzanine permettant d'accueillir le public et des espaces de vie pour les associations utilisatrice est également créée. Par ailleurs, l'année 2023 verra également le début des travaux pour l'agrandissement du Dojo Bailo.

5. Un été à Sainte Gen'

Depuis l'été 2020, la ville porte le projet « Un été à Sainte Gen ». Ce rendez-vous estival a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire afin d'unir leurs compétences, savoir-faire, talents afin de proposer une programmation variée mêlant sports, cultures, arts et loisirs aux génovéfains. Synonyme de découvertes, de partages et de convivialité, ce temps fort prend vie pendant les deux mois de l'été et réunit services municipaux, associations et partenaires du territoire.

Cette dynamique à la croisée du sport, de la culture et des arts s'inscrit dans la continuité des actions menées tout au long de l'année et fait écho à notre engagement dans la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en tant que ville labélisée « Terre de Jeux » et « Centre de préparation aux Jeux » pour la délégation brésilienne de judo.

L'édition 2022 a rassemblé près de 7 000 personnes autour de 5 spectacles, 32 pratiques sportives et activités ludiques.

6. La grande journée citoyenne revient

Dans le cadre des actions développées en faveur du FAIRE ENSEMBLE, la ville déjà a organisé 3 journées citoyennes depuis 2017. Fort de son succès croissant, et après une pause liée à la pandémie de Covid-19, elle sera reconduite cette année. Moment unique et original de partage entre les habitants, les personnels municipaux, les associations, le tout dans un esprit de « faire

ensemble pour le bien commun ». De nombreux chantiers citoyens sont proposés par les habitants répartis dans toute la ville.

Au travers ces premières orientations budgétaires, la ville entend maintenir sa gestion rigoureuse et responsable afin de poursuivre sa politique volontariste d'accompagnement de l'ensemble des Génovéfains, au moyen de politiques municipales innovantes fortes de sens. Celles-ci alimenteront tout au long de l'année 2023, cet état d'esprit si particulier qui fait que notre ville est aujourd'hui prise en référence bien au-delà des frontières de notre Agglomération.

Par ailleurs, ces orientations budgétaires traduisent notre volonté à poursuivre une politique environnementale ambitieuse qui sera garante de notre cadre de vie exemplaire.

Ces orientations traduisent enfin notre action déterminée en matière d'éducation, de culture, de sport ou encore celle qui permettra de faire vivre ces moments de convivialité, si les conditions sanitaires le permettent, auxquels sont attachés les Génovéfains : animations retraitées, fête des mômes, fête de la musique, repas de rues, festivités, marché de Noël, feux d'artifice...

Telles sont les orientations budgétaires proposées, et dont il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte pour l'année 2023.

